

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE MME NICOLE CATALA

1. **Loi de finances pour 1997 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
VILLE ET INTÉGRATION (*suite*)

MM. Jean-Claude Abrioux,
Laurent Cathala,
François Sauvadet,
Serge Poignant,
Jacques Richir,
Marc Fraysse,
Pierre Cardo.

MM. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration ; Jean-Pierre Balligand.

M. Eric Raoult, ministre délégué à la ville et à l'intégration.

Réponses de MM. les ministres aux **questions** de : MM. Yves Van Haecke, Gilles Carrez, André Fanton, Laurent Cathala, Louis Mexandeu, Loïc Bouvard, Jean-Claude Lenoir, Patrick Hoguet, Aloyse Warhouver, Émile Zuccarelli, Claude Barate, Gérard Cornu, Jean-Pierre Bastiani, Léonce Deprez, Jean-Pierre Calvel, Christian Dupuy, Jean-Claude Mignon, Yves Rispat, Pierre Cardo, Jean-Jacques Delmas.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 35).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA vice-président

Mme le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à neuf heures.*)

1

LOI DE FINANCES POUR 1997

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1997 (n^{os} 2993, 3030).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, VILLE ET INTÉGRATION (*suite*)

Mme le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

Hier après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Jean-Claude Abrioux.

M. Jean-Claude Abrioux. Madame le président, monsieur le ministre de l'aménagement du territoire, monsieur le ministre délégué à la ville et à l'intégration, mes chers collègues, l'année dernière, monsieur Raoult, le budget que vous nous avez présenté était, selon vos propres mots, un « budget charnière ». Aujourd'hui, vous nous dites qu'il est marqué par un « effet pacte », consolidant la politique de la ville. Effectivement, le pacte de relance pour la ville, que le Gouvernement a commencé d'appliquer en janvier, a produit des effets budgétaires. On ne peut pas, comme certains continuent à le faire, parler d'un effet d'annonce. Il s'agit bien d'un véritable engagement pleinement financé. Cet effort budgétaire est d'autant plus notable qu'il s'inscrit dans un contexte qui ne laisse que peu de marge de manœuvre au Gouvernement.

On peut, en outre, se féliciter que la politique de la ville ait renoncé à une logique d'assistance pour s'orienter vers une démarche de développement des quartiers. Car c'est cela qui facilitera l'intégration de leurs habitants.

Ainsi, il me semble primordial d'insister sur l'impérieuse nécessité de gagner notre bataille contre le chômage des jeunes, notamment en zone urbaine. Car, vous

le savez tous, mes chers collègues, la paupérisation frappe les jeunes. Ils prolongent leurs études, pour ceux qui le peuvent, afin de retarder leur quête du premier emploi et dans l'espoir d'obtenir un diplôme qui devrait les sécuriser. D'autres, de plus en plus nombreux, ont déjà débouché sur les premières marches de la formation.

Le chômage d'aujourd'hui est structurel, lié à la croissante incapacité d'un trop grand nombre de jeunes à répondre aux exigences et à la complexité de la vie économique et sociale. Il faut réduire cet écart. C'est pourquoi, au-delà des grandes phrases et des promesses démagogiques, la réalité des emplois de ville, dans le cadre du pacte de relance, est une première réponse pour mener ces jeunes au seuil de l'emploi « vrai », c'est-à-dire l'emploi salarié ou la création d'entreprise.

Si de nombreux rapports ont souligné le taux d'échec des dispositifs dits de réinsertion mis en place antérieurement, ainsi que le coût croissant et non contrôlé du RMI, ce qui nécessite de revoir le fonctionnement de ces mécanismes, force est de constater que, pour la politique de la ville, à objectif similaire, cela marche plutôt bien. Les partenaires concernés sont clairement identifiés, la marche à suivre est connue de tous.

C'est pourquoi les collectivités territoriales se sont engagées à créer des centaines voire des milliers d'emplois de ville. Déjà 600 ont été proposés en Ile-de-France aux jeunes des quartiers en difficulté. Nous sommes déterminés à réussir, chacun doit s'en persuader.

Je souhaite également souligner l'importance du caractère interministériel de la politique de la ville et je vous demande, messieurs les ministres, de veiller à la coordination des actions menées notamment dans les zones urbaines sensibles par les différents ministres concernés. C'est dans cet esprit que le ministre de l'intérieur a annoncé la mise en place de 2 000 policiers supplémentaires en 1997.

Nous souhaiterions également faire correspondre les zones d'éducation prioritaire du ministère de l'éducation nationale avec les zones urbaines sensibles de la politique de la ville. Au lieu d'avoir une approche purement comptable de la ville, nous renforcerions ainsi la logique de projet global.

Messieurs les ministres, le budget que vous nous soumettez traduit une volonté politique essentielle, que vous soutenez avec énergie. C'est un élément majeur de la lutte contre la fracture sociale engagée par le Président de la République. Dans cette optique, il représente un pas décisif vers le rétablissement du moral des Français. Nous le voterons, soyez-en sûrs, avec détermination. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. Je vous félicite, mon cher collègue, d'avoir respecté strictement le temps qui vous était imparti.

La parole est à M. Laurent Cathala.

M. Laurent Cathala. Monsieur le ministre délégué à la ville et à l'intégration, votre budget ne rompt pas avec la tradition : il manque toujours de lisibilité, ce qui a permis hier aux différents rapporteurs d'évoquer une très large fourchette de crédits, de 10 à 25 milliards de francs. Une autre de ses caractéristiques est l'inscription de crédits virtuels pour des dépenses virtuelles, comme l'a souligné mon ami Jean-Pierre Balligand.

Pour votre part, vous créditez la politique de la ville de 13 milliards de francs. Vous affichez donc, en ces temps de réduction budgétaire, un effort supplémentaire en apparence substantiel. Mais qu'en est-il réellement ?

Ces crédits ne sont augmentés que grâce, en premier lieu, à une formidable progression des dotations de la Communauté européenne en faveur de la politique de la ville. Nous ne pouvons que nous en réjouir, mais cela ne traduit en aucun cas une volonté forte de votre gouvernement.

M. Jean-Pierre Balligand. Très bien !

M. Laurent Cathala. Vous annoncez, en second lieu, 3,5 milliards de crédits supplémentaires pour l'application en 1996-1997 du pacte de relance pour la ville. En réalité l'utilisation de ces crédits dépendra exclusivement de l'attractivité des mesures du pacte auprès des communes, pour ce qui est des emplois ville, et auprès des entreprises, pour ce qui concerne les implantations dans les zones déclarées sensibles.

Permettez-moi de douter de la véritable portée de ces mesures, au moment où votre gouvernement asphyxie les communes qu'il sollicite pour les emplois de ville. Nous avons déjà dénoncé ce pacte unilatéral, sans partenaires, cette politique de la ville qui oublie les villes. Mais admettons tout de même que des communes, des entreprises et des commerces s'impliquent dans le dispositif. Pour les entreprises, quelles garanties avons-nous que les 2,5 milliards d'exonérations fiscales et sociales se concrétiseront en emplois durables pour les habitants des quartiers ?

Dans le budget de la ville et de l'intégration, tout est revu à la baisse, excepté les crédits de paiement affectés aux contrats de ville, les moyens de fonctionnement de la délégation interministérielle à la ville et le financement des contrats de ville. Le soutien financier aux associations de quartier, les actions de prévention de la délinquance, les opérations « vacances jeunes », les projets de services publics de proximité, la dotation du Fonds de solidarité urbaine subissent en revanche des coupes claires.

Ce budget démontre donc, une fois de plus, l'abandon d'une politique globale de la ville, alors que l'action des pouvoirs publics en ce domaine ne peut plus se résumer à des interventions d'urgence dans les quartiers en difficulté. Que reste-t-il, en particulier, de la politique de prévention et d'intégration, seule à même d'empêcher que de nouveaux quartiers ne deviennent à leur tour sensibles ?

Par ailleurs, tous les crédits destinés à l'insertion des populations migrantes sont réduits pour 1997, baisse que vous justifiez par la diminution des flux migratoires et un transfert de charges sur le Fonds d'aide sociale. Vue du ministère de l'intérieur, la logique est inverse : la lutte contre l'immigration clandestine et le terrorisme est le seul poste en progression de son budget. La diminution de l'immigration, manifeste en ce qui concerne les flux de réfugiés, devrait au contraire permettre, dans une vraie logique de réduction de la fracture sociale et de restauration de la paix sociale dans les quartiers sensibles, d'accorder plus de moyens à l'intégration des populations étrangères installées de manière régulière sur notre territoire.

Nous sommes ainsi, monsieur le ministre, devant un budget illusoirement bon, qui, en tentant de colmater les brèches avec de faux moyens, brise en grande partie l'élan engagé par les gouvernements précédents pour un rééquilibrage entre les villes et un développement harmonieux du territoire.

M. Eric Raoult, *ministre délégué à la ville et à l'intégration.* Oh !

M. Laurent Cathala. C'est pourquoi le groupe socialiste votera contre votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme le président. La parole est à M. François Sauvadet.

M. François Sauvadet. Monsieur le ministre de l'aménagement du territoire, je rappellerai d'abord à mes collègues de l'opposition que le projet de budget s'inscrit dans le cadre général de la politique de maîtrise des dépenses publiques, qui est une nécessité pour la France parce que nous ployons sous le poids des déficits et des prélèvements obligatoires. Nous sommes nombreux à dresser ce constat.

Dans ce cadre, vous avez effectué des choix responsables et fait preuve de détermination. Au-delà de la simple analyse comptable, qui témoigne d'une baisse des crédits par rapport à 1996, l'essentiel est que la capacité d'intervention de votre ministère ne soit pas entravée.

M. Jean-Pierre Balligand. Elle l'est !

M. François Sauvadet. A cet égard, vous avez, lors de votre audition devant la commission, fourni des éclaircissements et répondu à certaines attentes.

Vous avez d'abord rappelé que la diminution des crédits de la PAT est compensée par la réserve comptable, qui s'élève à près de 700 millions. Nous sommes de ceux qui pensent qu'il est de bonne gestion d'utiliser cette réserve. Mais il faudra bien veiller à ce que cela n'hypothèque pas les crédits de ce chapitre à l'avenir.

Pour ce qui concerne les contrats de plan, nous souhaitons que le report des échéances, dont nous comprenons la nécessité, ne se traduise pas par un retard dans la réalisation de projets locaux, notamment dans les régions fragiles, au moment même où ils peuvent bénéficier de la progression globale des crédits européens. Nous nous en réjouissons et nous saluons votre détermination. Nous notons également que vous avez répondu à cette préoccupation à l'occasion d'une question au Gouvernement, en indiquant que, pour ces projets, les crédits d'Etat ne sont pas les seuls à être mobilisables en contrepartie des crédits européens.

S'agissant du FNADT, nous avons apprécié, tout comme Patrick Ollier, rapporteur pour avis, l'effort consenti par le Gouvernement pour débloquer 170 millions de francs supplémentaires. Au demeurant, chacun sait bien, monsieur Balligand, que la politique d'aménagement du territoire ne se résume pas aux seuls crédits de ce ministère. C'est l'ensemble du Gouvernement qu'il faut créditer de la réelle volonté politique dont il a fait preuve dans l'application de la loi d'aménagement et de développement du territoire.

Pour votre part, monsieur le ministre, vous avez su prendre, avec Eric Raoult, des mesures concrètes en faveur de l'activité, et nous tenons à saluer – Pierre Cardo y reviendra – le pragmatisme et la cohérence de votre politique en faveur de la ville.

Parallèlement, nous avons été nombreux à demander la mise en œuvre rapide d'un plan en faveur du monde rural. Compte tenu de l'action dynamique du ministre

délégué à la ville, je regrette d'ailleurs qu'il n'y ait pas, au Gouvernement, de ministre délégué au développement rural.

Vous avez annoncé que 1997 serait l'année du monde rural. Je souhaite que le plan que vous envisagez permette d'abord de poursuivre l'application des mesures votées dans le cadre de la loi d'aménagement et de développement du territoire. Le Fonds national de développement des entreprises n'est toujours pas abondé. Je le regrette personnellement, car l'effort que nous avons entrepris doit s'adresser prioritairement à ceux qui créent l'activité, c'est-à-dire aux petites et moyennes entreprises, aux artisans et aux commerçants, dont le rôle est essentiel, notamment dans les zones rurales. La mise en œuvre de ce fonds compléterait utilement les mesures déjà prises.

Je salue également la qualité d'écoute dont vous avez su faire preuve à l'égard des parlementaires, en décidant d'exonérer de charges sociales pendant un an les créations d'emplois dans les ZRR et les ZRU, et ce dès le premier emploi créé. C'était l'objet d'une proposition de loi déposée par 130 parlementaires.

Vous avez fait preuve de cohérence en annonçant votre intention d'étendre le bénéfice des exonérations de taxe professionnelle compensées pour les communes aux entreprises du secteur du commerce et de l'artisanat.

Tout cela va dans le bon sens ; ce sont de bonnes mesures d'aménagement du territoire et de solidarité territoriale.

Bien entendu, pour que les entreprises s'établissent et développent leurs activités, il faut qu'elles trouvent un environnement propice. Yves Coussain a souligné la nécessité de développer des moyens de communication efficaces et modernes : réseaux routiers, autoroutiers et ferroviaires, lignes aériennes, téléphonie mobile. Je regrette pour ma part que les entreprises nationales, et notamment France Télécom, n'investissent pas davantage dans le monde rural.

Le schéma national d'aménagement du territoire et les schémas régionaux seront de bons outils pour faire face à cet enjeu d'équipement. Je souhaite qu'ils fassent l'objet d'un véritable phasage calendaire assorti de financements, afin d'éviter qu'ils n'apparaissent comme une ambition simplement affichée.

Enfin, nous devons réfléchir à notre organisation territoriale. Les pays peuvent devenir, j'en suis persuadé, un espace pertinent pour l'aménagement du territoire, tout simplement parce qu'ils correspondent à des bassins de vie et parce que c'est là que s'expriment le mieux les besoins réels du terrain. Toutefois, là comme ailleurs, il faut rester pragmatique ; le pays ne doit pas devenir un échelon administratif supplémentaire, mais le cadre d'un partenariat entre l'Etat, les collectivités, les élus locaux et les décideurs socio-économiques, en s'appuyant sur les expérimentations.

Pour le logement, il faudra bien que nous menions une politique plus vigoureuse en milieu rural. On y trouve de nombreux logements vacants ; sur ce point, nous avons beaucoup à faire.

Pour la mise en valeur du patrimoine et la promotion du tourisme rural, il faut rappeler, là encore, que la ruralité est un monde de culture et de tradition.

Sur l'agriculture, je veux faire remarquer à M. Balligand que le fonds de gestion de l'espace rural a été abondé de 100 millions de francs lors du débat budgétaire à l'Assemblée nationale par Philippe Vasseur. Et au Sénat, un effort supplémentaire a également été fait.

Sur les services publics enfin, de nombreuses expérimentations ont été tentées sur le terrain. Vous êtes venu, monsieur le ministre, les voir en Côte-d'Or. Ces expérimentations doivent pouvoir être diffusées plus rapidement dans le pays, dès lors qu'elles ont fait la preuve de leur efficacité. Or force est de reconnaître que nous avons bien du mal à en assurer la pérennité et la diffusion. L'Etat a, en la matière, un rôle primordial à jouer.

Mes chers collègues de l'opposition, la politique d'aménagement du territoire, ce n'est pas avec un budget de 2 milliards qu'on la mène, c'est avec une volonté politique forte. Messieurs les deux ministres qui êtes devant nous, vous avez cette volonté politique, vous êtes pragmatiques, vous êtes cohérents ; nous vous soutenons dans votre action. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Balligand. Une volonté politique avec des crédits, c'est mieux !

Mme le président. Monsieur Balligand, vous n'avez pas la parole.

M. Jean-Pierre Balligand. Je l'ai eue hier, madame le président, ne vous faites pas de souci.

Mme le président. Justement, si vous vous êtes déjà exprimé, peut-être pouvez-vous ce matin écouter les autres.

M. Jean-Pierre Balligand. Mais ils m'agressent, madame le président. (*Sourires.*)

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. On vous chouchoute, on ne vous agresse pas !

Mme le président. La parole et à M. Serge Poignant.

M. Serge Poignant. Madame le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, mon propos concernera la partie « aménagement du territoire » de ce budget.

La loi d'orientation et de développement du territoire du 4 février 1995, en ouvrant de belles perspectives pour l'avenir, a fait naître une grande espérance. Nous sommes à une année charnière en matière d'aménagement du territoire, plusieurs de mes collègues l'ont rappelé.

L'année 1996 a été, en effet, celle de la mise en œuvre de la loi d'orientation de 1995. Un travail important a été réalisé dans l'élaboration des décrets et circulaires, je vous l'accorde bien volontiers. Mais beaucoup reste à faire ; et je souhaite, monsieur le ministre, que cette mise en œuvre s'amplifie substantiellement en 1997.

L'année 1997 sera aussi l'année de la présentation du schéma national d'aménagement et de développement du territoire.

M. Jean-Pierre Balligand. Théoriquement !

M. Serge Poignant. Par ailleurs, vous nous avez annoncé la mise en place d'un plan pour le monde rural. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous en préciser l'échéance et les moyens que vous entendez y consacrer ?

Je compte sur la constante détermination du Gouvernement à mener une politique d'aménagement du territoire ambitieuse et à en faire un levier essentiel de la politique de redressement de notre pays. Je partage la notion d'enjeux forts, définie dans la loi d'orientation.

La politique d'aménagement du territoire concourt d'abord à la création d'emplois à travers la mise en place de dispositifs favorisant l'implantation d'entreprises dans

les secteurs prioritaires de l'aménagement du territoire. Elle contribue ensuite à rendre la France plus compétitive par la valorisation des territoires de chaque région et à renforcer la solidarité territoriale, notamment entre les milieux urbains et ruraux.

Monsieur le ministre, permettez-moi de faire quelques remarques et de vous poser quelques questions sur ce budget.

Conscient de la nécessité pour la France de réduire les dépenses publiques, je ne peux cependant que regretter la diminution des crédits. Certes, et vous nous l'avez expliqué, celle-ci pourra être compensée par des reports et par des compléments de crédits européens ; quoi qu'il en soit, cette diminution a suscité de légitimes inquiétudes parmi les élus locaux.

Vous nous avez expliqué que la capacité du FNADT serait préservée par étalement des crédits aux contrats de plan. Je le conçois parfaitement. Mais pouvez-vous nous assurer de la réalisation effective de tous les engagements pris au titre des contrats de plan ?

Pour ce qui est de la PAT, j'ai pris bonne note de la possibilité d'emploi de crédits ouverts non utilisés. Une accélération du traitement des dossiers me semble toutefois devoir s'imposer, monsieur le ministre.

Pour ce qui est du fonds national de développement des entreprises, je regrette, comme mes collègues Patrick Ollier et François Sauvadet, que ce fonds n'ait toujours pas vu le jour. Lors de la discussion budgétaire 1996, le Parlement avait de nouveau manifesté son désir de le voir mis en place.

M. Jean-Pierre Balligand. Eh oui !

M. François Sauvadet. C'est vrai !

M. Serge Poignant. Il est important de le mettre en œuvre pour nos entreprises et par conséquent nos emplois.

M. Jean-Pierre Balligand. C'est un trou !

M. Patrick Hoguet. S'il n'y en avait qu'un !

M. Serge Poignant. En revanche, je me félicite de l'abondement prévu du fonds de gestion de l'espace rural et j'espère que vous pourrez nous le confirmer, monsieur le ministre.

M. Jean-Pierre Balligand. Il n'a jamais été abondé !

M. Patrick Hoguet. Il fallait déjà le créer...

M. Serge Poignant. Il nous faut réfléchir à une méthode qui permette de disposer de ressources plus stables pour ce fonds, indispensable pour financer les actions de gestion de l'espace, de protection de l'environnement dans nos communes rurales et chez nos agriculteurs. De même, ne pensez-vous pas qu'il faudrait réfléchir à une refonte des opérations éligibles pour mieux répondre à la vocation première de cet outil ?

Le schéma national d'aménagement du territoire sera, en 1997, un élément déterminant. Je veux vous dire, monsieur le ministre, combien il m'apparaît nécessaire d'intégrer l'ensemble des réflexions menées par nos institutions, en particulier le département en tant que régulateur du territoire départemental. L'Etat ne pourra seul réaliser ce schéma : il faut pouvoir aider les régions et les départements à ajuster leurs politiques d'aménagement du territoire pour former un ensemble cohérent. Ma région, Pays-de-la-Loire, et mon département, la Loire-Atlantique, se sont mobilisés sur cet enjeu essentiel pour l'avenir du Grand Ouest.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de revenir sur le plan en faveur du monde rural. Il devra faire état des pays, plusieurs collègues l'ont souligné, tels qu'ils ont été organisés par la loi d'orientation pour l'aménagement du territoire.

Vous avez confirmé par circulaire à MM. les préfets, en août dernier, la procédure de constatation de ces pays. J'aimerais rappeler mon attachement à la notion de pays, structure souple, fondée avant tout sur un projet consensuel de développement commun, économique, culturel et social. Le pays apparaît à mes yeux comme l'échelon pertinent de la revitalisation des économies locales, de la recherche d'actions en faveur de l'emploi et de la formation, en mobilisant les acteurs au plus près de la réalité quotidienne des habitants.

Vous proposez, monsieur le ministre, des chartes de pays financées par le FNADT sous forme de partenariats, de conventions entre les différents acteurs, publics et privés ; je m'en félicite. Je m'interroge toutefois sur deux points de votre projet. Comment les agences de développement local et agences de réseau, telles que vous les envisagez, s'articuleront-elles avec les structures de pays existantes et les comités d'expansion économiques départementaux ? Par ailleurs, vous envisagez de faire participer les collectivités à l'organisation des services publics. La DATAR a d'ailleurs demandé d'indiquer dans le dossier de constatation des pays auprès de la commission départementale de coopération intercommunale comment ceux-ci concourent au maintien et à la réorganisation des services publics.

Attaché au nécessaire maintien des services publics en milieu rural, je m'interroge sur les compétences données ou non à ces pays au regard de l'administration de tutelle en matière de réorganisation ou de maintien de ces services et les moyens financiers qui nécessairement en découleront.

Pour conclure, messieurs les ministres, je comprends totalement l'urgence qu'il y avait à élaborer une politique de la ville – et je vous rends hommage pour tout le travail que vous avez mené vite et bien –, mais la même urgence s'impose pour la politique d'aménagement du territoire, face aux enjeux et aux défis de notre époque.

M. André Fanton. Très bien !

M. Serge Poignant. Notre devoir est de valoriser le potentiel de chaque région, de chaque territoire, au-delà des grandes villes.

Aussi, messieurs les ministres, je vous apporte mon appui dans la poursuite de la politique d'aménagement du territoire que vous avez engagée et j'espère que vous profiterez de la présentation du schéma national en 1997 pour confirmer la grande ambition du Gouvernement dans ce domaine. Vous avez bien voulu nous assurer de cette ambition devant les commissions, au-delà d'un budget soumis aux contraintes budgétaires que nous connaissons ; je vous en remercie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Balligand. C'est de l'aménagement du territoire virtuel !

Mme le président. La parole est à M. Jacques Richir.

M. Jacques Richir. Aujourd'hui, plus de 40 millions de Français vivent en zone urbaine ou périurbaine. Cette évolution sociologique majeure a profondément bouleversé le paysage économique et social de la France. Pen-

dant la période des trente glorieuses, cette évolution a accompagné la croissance économique et permis un large accès de nos concitoyens à de nouveaux modes de vie, de pensée et de consommation. Mais la confrontation de cette société de plus en plus urbanisée avec la crise économique et la montée du chômage a favorisé l'émergence d'une crise sociale particulièrement vive en milieu urbain.

De nouveaux défis sont lancés. Ils ne concernent plus seulement l'emploi, mais aussi la formation, l'éducation, l'urbanisme, le logement, le développement local, la réponse aux situations courantes d'exclusion, la sécurité, les soins et la réinsertion des toxicomanes, l'intégration des Français issus de l'immigration, le développement de la citoyenneté et de la démocratie locale.

Nous sommes là au cœur de l'avenir du pacte républicain. Ce contexte urbain apparaît souvent difficile, violent, parfois désespérant. Notre penchant bien français à souligner les échecs, à retenir les zones d'ombre nous conduit trop souvent à oublier ce qui fonctionne : la vitalité des associations, le foisonnement des initiatives et des expériences, la mobilisation des élus, le désir très majoritaire d'intégration des populations issues de l'immigration qui ne demandent souvent qu'une chose, être considérées pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire des Français.

Dans ce contexte, le pacte de relance pour la ville arrive à point nommé. Il a, de mon point de vue, deux mérites majeurs. Tout d'abord, il se situe dans la continuité des actions précédentes, mais il élargit leur assise et leur ambition en ne se limitant pas au seul développement social des quartiers. Il y a ajouté une préoccupation essentielle : le développement économique. Il prend en compte les questions de l'habitat, de la prévention de l'échec scolaire, de la place et du rôle du service public, de la sécurité, de la citoyenneté. Ensuite, à une logique d'assistance, il a substitué une logique de développement. Nous affirmons aujourd'hui aux habitants de ces quartiers qu'ils sont acteurs du développement et que l'Etat et les collectivités locales, grâce à de nouveaux moyens et à la mobilisation d'autres partenaires, en particulier économiques, sont à leurs côtés.

Monsieur le ministre, au travers du budget que vous présentez aujourd'hui, nous retrouvons cette volonté d'inscrire dans la durée et dans la continuité cette politique de la ville et de l'intégration. Cette évolution était déjà nettement apparue avec la transformation des opérations « été-vacances » en actions « ville-vie-vacances » qui s'appliquent toute l'année et non plus durant les seules vacances d'été. Nous quittons enfin le ponctuel, l'éphémère, le conjoncturel, pour entrer dans le solide et le structurel.

Cette vision transversale et globale de la politique de la ville et cette priorité accordée au développement plutôt qu'à l'assistance vont dans le bon sens. Elles contrastent singulièrement avec les actions éphémères et certaines initiatives de personnalités politiques ou de vedettes du *show-biz* en mal de notoriété télévisuelle.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Très bien !

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. Bravo !

M. Jacques Richir. L'exemple de la fondation FACE dirigée par Mme Martine Aubry et récemment épinglée par la presse écrite et audiovisuelle en est un triste exemple ; nous en savons quelque chose à Lille.

La politique de la ville appelle une action en profondeur qui puisse être planifiée sur plusieurs années ; faute de quoi, les espoirs déçus, les actions sans lendemain conduiront à des déceptions et à des explosions.

Le contexte budgétaire tendu pouvait inspirer des craintes quant à la politique de la ville. Nous constatons que celles-ci n'étaient pas fondées : les moyens financiers augmentent de 30 % pour atteindre 13,3 milliards de francs. A cela s'ajoutent les efforts accomplis dans d'autres budgets et qui profiteront à la politique de la ville. Messieurs les ministres, vous vous étiez engagés à créer 100 000 emplois de ville en quatre ans. Là encore, vous respectez votre échéancier en inscrivant 1 milliard de francs, ce qui permettra de financer 50 000 emplois alors que nous sommes à mi-parcours du délai fixé.

Les moyens mis à disposition des zones de redynamisation urbaine et des zones franches sont considérables, puisqu'ils atteindront 2,55 milliards de francs en 1997. Ces moyens suscitent déjà l'intérêt d'entreprises qui se voient ainsi fortement incitées à réinvestir ces zones. Il faut cependant bien veiller, comme je le fais dans mon département, à une parfaite pertinence de leur découpage.

Je tiens également à souligner la croissance très sensible des concours financiers aux communes les plus défavorisées. Des 2,8 milliards de francs que l'Etat leur apportera, 2,2 milliards seront versés par le biais de la DSU qui bénéficiera à trois communes de plus de 10 000 habitants sur quatre. Cette somme, en augmentation de 700 millions de francs, confirme la volonté du Gouvernement et la nôtre de travailler à la réduction des fractures sociales.

Les crédits affectés aux grands projets urbains, dont de nombreuses communes ont le plus grand besoin pour résorber les erreurs du passé, atteignent un niveau sans précédent avec l'inscription de 400 millions de francs.

Enfin, il faut indiquer, notamment à l'adresse des détracteurs permanents de la construction européenne, que vous avez su mobiliser le concours de l'Union européenne. Celle-ci apportera cette année des financements en très forte augmentation, puisqu'ils atteindront 1,1 milliard de francs.

Messieurs les ministres, votre politique va dans le bon sens. Vous avez su l'inscrire dans la durée. Les élus sont mobilisés sur le terrain pour obtenir les meilleurs résultats possibles et favoriser la libération des énergies et des initiatives.

M. Laurent Cathala. Ce n'est guère perceptible !

M. Jacques Richir. Le groupe UDF vous apporte son total soutien. Ensemble, nous engageons et nous réussirons un travail qui est une œuvre de longue haleine. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. Très bien !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Merci !

Mme le président. La parole est à M. Marc Fraysse.

M. Marc Fraysse. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, commenter le budget de la ville et de l'intégration en cinq minutes, relève, il faut bien l'avouer, de la gageure. Aussi m'efforcerais-je de rester clair et concis.

Ma tâche est tout de même facilitée par le fait que les moyens financiers consacrés à la politique de la ville augmenteront en 1997 de 30 %, pour atteindre 13,3 milliards

de francs. Cet effort, qui concrétise la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville, est, il convient de le souligner, le plus important qui ait jamais été accompli en ce domaine.

M. Laurent Cathala. Mais non !

M. Marc Fraysse. Par ailleurs, je tiens également à féliciter le Gouvernement d'avoir tenu ses engagements. Il nous avait promis un dialogue constant : celui-ci a eu lieu et a permis d'améliorer sensiblement le pacte de relance, enrichi désormais d'expériences réussies sur le terrain. En outre, le choix de la procédure de la commission mixte paritaire – et ce malgré la discussion budgétaire – s'est inscrit dans cette volonté d'aller vite et de rendre le dispositif opérationnel dès 1997. L'examen de ce texte a d'ailleurs mis en lumière la convergence des analyses et des propositions, au-delà des clivages partisans, pour la cohésion de nos villes et de nos quartiers difficiles. On ne peut que s'en réjouir.

Disposer de moyens financiers importants, c'est bien. Utiliser ces moyens de façon rationnelle pour induire, à long terme, une redynamisation efficace, c'est mieux. Ainsi, ce sont les mesures destinées à relancer l'activité dans les quartiers qui expliquent la forte progression des moyens. En effet, les emplois de ville seront dotés de 1 049 millions de francs, ce qui permettra de pourvoir 50 000 emplois de ce type dès l'année prochaine.

M. Laurent Cathala. On en était à peine à 2 000 au mois de septembre !

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. C'est faux !

Mme le président. Monsieur Cathala, vous n'avez pas la parole.

Poursuivez, monsieur Fraysse.

M. Marc Fraysse. Nous pourrions engager un véritable débat sur ce sujet. Sur ce qu'a fait M. Tapie, qui aujourd'hui fait du cinéma, et bien d'autres ! Vous êtes bien mal placé pour en parler, monsieur Cathala.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Si les présidents de conseils généraux de gauche nous aidaient un peu plus, au lieu de tout faire pour que cela ne réussisse pas !

M. Marc Fraysse. M. le ministre de l'aménagement du territoire sait ce qu'il en est lorsque je parle de Tapie.

Le second volet du soutien économique dans les quartiers, c'est le considérable allègement des charges pour les entreprises situées en zones de redynamisation urbaine et en zones franches. Au total, 2,55 milliards y sont consacrés. En outre, les communes les plus défavorisées disposeront désormais de moyens nettement accrus : l'augmentation qui découle de la réforme de la DSU intervenue en 1996 dans le cadre du pacte figure aujourd'hui en loi de finances initiale et confirme l'effort de solidarité en faveur des zones urbaines les plus pauvres.

M. Michel Terrot. Très bien !

M. Marc Fraysse. Mais la politique de la ville ne saurait se résumer aux seules actions financées sur le budget du ministère de la ville et de l'intégration, ni aux emplois de ville et aux allègements de charges. Il s'agit, par nature, d'une politique interministérielle. Or j'ai trop souvent mis l'accent sur l'insuffisante cohérence des différentes actions publiques pour ne pas reconnaître aujourd'hui que celles-ci s'imbriquent et se complètent harmonieusement, même si de petites améliorations, çà et là, sont toujours souhaitables.

A ce propos, j'ai noté avec bonheur l'apport non négligeable des fonds structurels européens – l'année 1997 verra franchie la barre du milliard de francs de crédits communautaires consacrés à la politique de la ville. J'ai également noté avec un bonheur renouvelé le fait que Bruxelles ait pris le pacte de relance pour modèle en matière de politique de la ville pour l'ensemble des pays de l'Union européenne.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. En effet.

M. Marc Fraysse. J'évoquerai rapidement le deuxième grand volet du budget, consacré à l'intégration. Car le pacte apparaît très largement comme un programme d'intégration, qu'elle soit urbaine ou sociale.

Nous le savons bien, dans les quartiers en difficulté résident nombre de populations étrangères. Si notre pays doit s'honorer pour son aide aux demandeurs d'asile et aux réfugiés, il ne peut pour autant continuer à accueillir, comme par le passé, tous les émigrants de la planète.

Du reste, les crédits de l'intégration sont en baisse en 1997. Celle-ci l'explique, vous l'avez signalé en commission, messieurs les ministres, par deux ajustements purement techniques.

M. Laurent Cathala. Ah bon ?

M. Marc Fraysse. Le premier correspond à l'adaptation des dispositifs d'hébergement et de formation à la diminution des flux migratoires, ce qui procure une économie de 10,5 millions de francs. On ne peut que s'en féliciter et à double titre. Le second tient au fait que les dépenses de fonctionnement du service social d'aide aux émigrants seront imputées en 1997 sur le programme d'intervention du fonds d'action sociale.

Monsieur le ministre, vous aviez qualifié le budget de 1996 de « budget charnière ». On peut dire, en toute objectivité, que le projet de budget pour 1997 est profondément marqué par le pacte de relance, qui consolide la politique de la ville et contribuera ainsi à réduire la fracture sociale. Cet effort budgétaire est d'autant plus appréciable qu'il s'inscrit dans un contexte qui laisse peu de marges de manœuvre au Gouvernement.

Cependant, pour être véritablement efficace, la politique de la ville doit impérativement s'accompagner de mesures fortes en matière de sécurité et de lutte contre l'immigration irrégulière. C'est la raison pour laquelle nous attendons beaucoup – quand je dis « nous » je pense évidemment à la grande majorité des Français – du projet de loi du ministre de l'intérieur, projet qui sera, je l'espère, rapidement inscrit à l'ordre du jour de notre assemblée. Alors, j'en suis convaincu, nous disposerons enfin de tous les outils nécessaires, à la fois pour intégrer ceux qui le souhaitent et respectent pour ce faire le droit républicain, mais aussi pour exclure – n'ayons pas peur du mot – ceux qui, par leur comportement, ne souhaitent manifestement pas s'intégrer à la communauté nationale.

M. Michel Terrot. Excellent !

M. Marc Fraysse. Je ne doute pas un seul instant de la détermination du ministre de l'intérieur et plus largement du Gouvernement en ce domaine. Aussi, pour reprendre une formule, c'est bien avec l'adhésion du cœur et de l'esprit que nous voterons votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Claude Barate. Remarquable intervention !

Mme le président. La parole est à M. Pierre Cardo.

M. Laurent Cathala. Ça va changer de M. Fraysse !

M. Pierre Cardo. Madame le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, c'est dans un contexte de rigueur budgétaire et d'accroissement de l'exclusion sociale, notamment dans les quartiers, que doit être examiné le budget de la ville qui nous est soumis.

Bien que le nomadisme budgétaire continue à en rendre difficile la lecture comptable d'une année sur l'autre – ce n'est pas nouveau – on peut considérer que le volume octroyé doit vous permettre, messieurs les ministres, de mettre en œuvre l'essentiel du pacte de relance pour la ville que vous avez présenté en début d'année.

Mon analyse sera brève – je n'ai que cinq minutes – et tentera de faire le point sur cinq des objectifs fixés.

S'agissant, tout d'abord, de la relance de l'activité et de l'emploi, votre dispositif, fondé sur les exonérations accordées en zones franches et ZRU, devrait favoriser le maintien d'activités dans les quartiers et sans doute y faire venir de nouvelles entreprises. Il concernera assez peu les populations les plus exclues en matière d'emploi, car cette mesure préventive, qui aurait dû constituer le socle initial des politiques de la ville dès 1981, arrive peut-être un peu tard, mais ce n'est pas de votre fait.

L'exclusion s'est accumulée en quinze ans et la prévention risque d'être insuffisante en certains endroits.

Conscient de ce problème, vous y avez remédié par la création d'emplois de ville, plus à même de répondre durablement aux besoins d'une population exclue du marché du travail.

J'approuve cette volonté de redonner par ce moyen un rôle, espoir et dignité aux habitants des quartiers. Je n'insisterai donc pas sur ce qui a motivé mes remarques antérieures sur le cofinancement, l'âge et le niveau de qualification requis, une partie de mes questions trouvant réponse dans la future loi de cohésion sociale.

L'amélioration de la paix publique – deuxième point – est encore plus indispensable que l'exonération des charges et taxes dans les quartiers pour y faire revenir l'activité, ou l'y maintenir.

Il est dommage, d'une part, que votre intention de doter les quartiers de 4 000 policiers supplémentaires en trois ans soit contrariée par la baisse du nombre des ilotiers de 1993 à 1995, compensée certes par des policiers auxiliaires, mais inexpérimentés et, d'autre part, qu'en 1996 les efforts réalisés en affectation soient annihilés par des départs dans nombre de commissariats. Celui de Conflans par exemple qui comprend deux quartiers sensibles, Chanteloup et Achères, n'est pas concerné, semble-t-il, par des affectations prioritaires.

Cela dit, la sécurité, c'est aussi la justice. J'enregistre donc avec plaisir et envie la création de dix maisons de justice et du droit. Sans en réclamer une pour ma circonscription, serait-il possible que l'on veuille bien répondre à ma demande antérieure d'évaluation des politiques pénales mises en œuvre par les parquets en direction des mineurs, notamment dans les zones urbaines ?

M. Michel Terrot. Tout à fait !

M. Pierre Cardo. Troisième point : la continuation d'une orientation décidée depuis vingt ans. Elle se comprend ; pour autant, n'y mettons-nous pas trop d'argent par rapport aux moyens nécessaires en fonctionnement pour la vie équilibrée des cités ?

Au sein même de ce chapitre ne concentre-t-on pas un peu trop de crédits, dans les GPU, au détriment d'autres sites en contrat de ville, y rendant ainsi les interventions, parfois lourdes, peu réalisables ?

Quatrième point : l'amélioration du service public de proximité.

Les mesures d'ancienneté et de mutation appliquées aux fonctionnaires des quartiers sont positives et rendent possible leur maintien sur ces terres de mission.

Toutefois, les crédits affectés aux actions sont en baisse et je dénonce une tendance qui me paraît dangereuse : la reconcentration des crédits *via* les procédures d'appel d'offres de la DIV, alors qu'on veut la déconcentration et la simplification. Elle nous crée un travail considérable sur le terrain et remplace, à nouveau, la logique de projet par la logique de procédure. Il faut d'abord rentrer dans les cases ; vous savez ce que cela veut dire.

Cinquième point : le renforcement des partenaires.

Vous mettez en place un financement pluriannuel. Je ne peux que vous en féliciter et vous en remercier au nom des acteurs de terrain qui le réclament depuis des années. Vous aviez aussi prévu un fonds d'aide aux associations pour éviter les problèmes de trésorerie. Peut-on savoir ce que devient cette proposition, qui ne dit rien à mon préfet, mais beaucoup aux maires et aux partenaires ?

Voilà, messieurs les ministres, les cinq points que je souhaitais détailler avec le regard critique mais réaliste d'un élu de terrain qui prend en compte les progrès que vous faites accomplir à la politique de la ville, mais aussi les difficultés que nous rencontrons pour en permettre la mise en œuvre efficace.

Je sais que vous avez la volonté de réussir ce pacte de relance pour nos habitants, avec eux et avec nous. Je ne doute pas que vous prendrez en nous écoutant les moyens de rendre cela possible.

Pour toutes ces raisons, le groupe UDF votera votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Messieurs les rapporteurs, mesdames et messieurs les députés, réunir au sein d'un même ministère les politiques de l'aménagement du territoire, de la ville, c'est aussi donner un signal clair à nos concitoyens. C'était réaffirmer que l'aménagement du territoire concerne notre pays dans toutes ses composantes : rurales, montagnardes, urbaines et littorales.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. C'était aussi vouloir tout mettre en œuvre pour qu'à la fracture sociale, si justement dénoncée par le Président de la République, ne vienne pas s'ajouter une fracture territoriale.

Je devrais présenter mon budget sans distinguer les crédits de l'aménagement du territoire de ceux de la ville et de l'intégration tant il est vrai que la politique de la ville fait partie intégrante de la politique d'aménagement du territoire, les quartiers en difficulté constituant bien des portions de notre territoire parmi les plus défavorisés.

Toutefois, par honnêteté intellectuelle devant l'Assemblée nationale et aussi le Sénat, je préfère détailler les choses pour vous expliquer clairement mon budget, en particulier pour ce qui concerne les crédits de l'aménagement du territoire que je traiterai dans un premier temps.

J'aborderai ensuite le budget de la ville et de l'intégration, mais plus rapidement puisque Eric Raoult complètera mon propos ; nous avons l'habitude, depuis un an, de travailler ensemble, ce dont d'ailleurs l'Assemblée nationale s'est rendue compte, et nous sommes, aussi bien Eric que moi-même, sensibles au fait que plusieurs orateurs aient bien voulu le souligner.

M. Jean-Pierre Balligand. Quels duettistes ! (*Sourires.*)

M. Patrick Ollier. C'est une équipe !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Je tiens tout d'abord à remercier les rapporteurs, M. Yves Deniaud et M. Claude Girard, pour la commission des finances, M. Patrick Ollier et M. Thierry Mariani, pour la commission de la production et des échanges, et M. Michel Ghysel, pour la commission des affaires sociales, pour la qualité et l'importance de leur travail et la pertinence de leurs observations. Nous avons essayé, honnêtement, d'y répondre autant que nos possibilités financières nous le permettaient.

Le budget de l'aménagement du territoire est en baisse en 1997 puisque les crédits de paiement s'élèvent, dans le projet qui vous est soumis, à 1 670 millions de francs et les moyens d'engagement à 1 869 millions de francs.

Je crois avoir expliqué en détail, lors des auditions en commission, ce que la seule lecture des chiffres ne permettait pas toujours de comprendre.

Messieurs les rapporteurs, j'ai bien relevé vos conclusions et je suis rassuré : mes arguments ont été entendus et compris ; je n'y reviendrai donc pas. Je m'attacherai plutôt à vous préciser ce qui sera fait – c'est l'essentiel – pour l'aménagement du territoire en 1997 et préciser, sur certains points, ma capacité réelle d'intervention l'année prochaine ; ne serait-ce que pour répondre à plusieurs interrogations qui ont été émises par les orateurs qui se sont succédé.

Premièrement, 1997 sera une année très importante pour l'aménagement du territoire.

M. Louis Mexandeau. Avec des crédits réduits !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. En effet, 1996 avait été la première année de pleine mise en exercice de la loi d'orientation votée en février 1995.

Mon ministère a en effet accompli un travail considérable auquel se sont associés mes collaborateurs et les fonctionnaires. Des dizaines de décrets et de circulaires ont été pris pour mettre en application la loi d'orientation. On dit que je m'occupe beaucoup de la ville, c'est pourtant moi qui ai fait sortir le décret qui délimite les zones de revitalisation rurale...

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. ... pour lesquelles j'ai débloqué, deux mois seulement après ma prise de fonctions, l'accord qui tardait depuis un an de Bruxelles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mon rôle, d'ailleurs, ne s'est pas limité à la mise en place et à la mise en œuvre des ZRR telles qu'elles ressortaient de la loi d'orientation. J'ai en effet constaté que le dispositif devait être amélioré puisqu'il comportait des lacunes. J'ai donc, dans le projet de loi mettant en œuvre le pacte de relance pour la ville, amélioré le dispositif des ZRR en ajoutant, comme M. François Sauvadet l'avait si bien préconisé dans une proposition de loi, d'une part, l'exonération des cotisations sociales patronales pour les deuxième et troisième salariés alors que la loi d'orientation ne prévoyait des exonérations qu'à partir du quatrième salarié et, d'autre part, à la demande toujours de M. Sauvadet,...

M. Jean-Pierre Balligand. C'est un bon pompier, Sauvadet !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. ... élargi le champ des entreprises éligibles à ces exonérations.

Au terme, mesdames et messieurs les députés, de ces améliorations, le coût des ZRR est évalué à 1 milliard, somme qui ne figure pas non plus dans mon budget...

M. François Sauvadet. Eh oui, monsieur Balligand !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. ... mais qui n'en intervient pas moins en faveur de l'aménagement du territoire ; il faudra bien le reconnaître.

M. Jean-Pierre Balligand. C'est une argutie !

M. Marc Frayse. Non, un argument !

Mme le président. Mes chers collègues, seul M. le ministre a la parole !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Il faudra qu'on explique encore à M. Balligand qu'il ne nous est pas interdit d'être nous aussi intelligents ! (*Applaudissements et rires sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Balligand. Ça peut vous arriver !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Je compte apporter d'autres améliorations encore, car la loi d'orientation restreint, par exemple, les exonérations de taxe professionnelle à certains secteurs d'activité et les seuils d'éligibilité sont si élevés que le cumul de ces conditions prive la mesure d'une part de l'effet qui était recherché.

M. Patrick Ollier. Hélas !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Vous l'avez fait très justement observer en commission. C'est pourquoi je vais proposer d'étendre le bénéfice des exonérations de taxe professionnelle applicable dans les ZRR aux entreprises du secteur du commerce et de l'artisanat actuellement exclues aux termes même de la loi d'orientation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Ainsi, mesdames et messieurs les députés, je fais mieux qu'appliquer la loi d'orientation : je l'ai améliorée en 1996 et, grâce à votre appui, nous continuerons ensemble à l'améliorer dans l'avenir.

Vous avez appelé mon attention sur quelques aspects de la loi qui n'avaient pas encore fait l'objet de décisions concrètes.

Vous avez été plusieurs à rappeler l'absence de dotations du fonds national de développement des entreprises. Je vous rappelle seulement que le Gouvernement a pris

d'autres mesures qui répondent en partie – mais en partie seulement – aux objectifs assignés du FNDE, comme la création d'une banque des PME. J'envisage d'inscrire des mesures complémentaires dans le plan pour le monde rural que je prépare et sur lequel je reviendrai dans quelques instants.

M. Ollier et M. Faure ont rappelé que la loi d'orientation avait prévu la création d'un groupement d'intérêt public d'observation et d'évaluation de l'aménagement du territoire. Cette structure serait sans doute utile pour assurer une meilleure évaluation des politiques d'aménagement de territoire et recueillir l'ensemble des informations dans ce domaine. J'y suis très favorable et voilà plusieurs mois que j'essaie de le créer. Or cet organisme, d'un type nouveau, pose de sérieux problèmes juridiques – les rapporteurs le savent bien – dont le moindre n'est pas la participation du Parlement à son financement. Je viens donc de saisir le vice-président du Conseil d'Etat en lui demandant une réponse rapide sur la meilleure façon de créer ce GIP.

Quoi qu'il en soit, l'année 1996 m'aura permis de donner une réalité très concrète à la loi d'orientation et de ne pas faire – n'en déplaise à M. Balligand – que du papier, car, au travail de fond, se sont ajoutées, cette année, beaucoup de vigilance et de persuasion. Je ne citerai que le cas de la Banque de France, auquel M. Saumade a fait allusion hier soir. J'ai récemment obtenu du gouverneur de la Banque de France que cette dernière renonce à son programme brutal de fermeture de ses succursales de province. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

L'année 1997 sera à son tour importante pour l'aménagement de territoire. Je vais essayer de vous en convaincre.

J'ai en effet d'ores et déjà engagé deux chantiers qui, bien qu'ils n'aient pas de traduction budgétaire à ce stade, n'en sont pas moins des chantiers majeurs.

En premier lieu, j'ai préparé un plan en faveur du monde rural qui est d'ores et déjà soumis à la concertation interministérielle et qui constitue, après le pacte de relance pour la ville et le dossier de la zone franche corse, le troisième grand volet de mon action en faveur des zones les plus défavorisées de notre territoire.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Par souci d'équité et de justice, ce plan pour le monde rural devient pour moi, dans l'année qui vient, une priorité.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. L'effort important engagé par l'Etat en faveur des quartiers en difficulté et de la Corse doit en effet être équilibré par une action d'ampleur comparable en direction des campagnes. Les Français ne comprendraient pas en effet que nos campagnes ne fassent pas l'objet de la même sollicitude. J'entends dire que depuis un an Eric Raoult et moi faisons tout pour le pacte de relance pour la ville, tout pour les quartiers en difficulté. Eh oui, c'est la mission que nous ont fixée le Président de la République et le Premier ministre. Ou bien on exécute ce que ces deux responsables au plus haut niveau de l'Etat souhaitent...

M. Michel Terrot. Il vaut mieux !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. ... ou bien on s'en va !

C'est ainsi qu'entre l'annonce faite par le Premier ministre et le vote du Parlement de la République dix mois se sont écoulés au cours desquels nous avons consulté et nous sommes allés sur le terrain, donnant ainsi, Eric et moi-même, le sentiment que nous étions au cœur de ce projet. Maintenant que c'est fait, il reste au ministre de l'aménagement du territoire de faire la même chose en direction de la France rurale dans l'année qui vient. C'est ça l'équilibre ! C'est ça l'équité ! C'est ça la volonté républicaine ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Ce plan – je vous donne quelques rapides indications, car nous aurons l'occasion de travailler sur ce sujet – traitera de quatre grands thèmes. Je ne veux pas une grande loi ; il y en a déjà et on a d'ailleurs des difficultés à les mettre en application. Ces quatre grands thèmes sont les suivants : le maintien et le développement des activités, l'habitat, les services publics collectifs qui sont essentiels et des mesures qui viseront à améliorer l'organisation du territoire en s'appuyant sur l'expérimentation et la politique des pays.

M. François Sauvadet. Très bien !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Ce plan permettra de mieux organiser les politiques publiques et de focaliser vers des zones rurales des moyens supplémentaires qui ne figurent pas actuellement dans mon budget. Puis-je me permettre à ce stade, pour convaincre M. Balligand, de rappeler que, l'année dernière, ne figuraient pas non plus dans le budget toutes les dispositions que nous vous présentons, Eric Raoult et moi-même aujourd'hui, sur le pacte de relance pour la ville puisque nous n'avons obtenu ces crédits de 13,4 milliards qu'après le vote du budget pour 1996 ?

Il me sera, bien entendu, difficile d'en obtenir autant à l'avenir, mais j'espère en disposer du maximum, toujours pour agir dans un esprit de justice et d'équité.

Voilà pour le plan en faveur du monde rural.

Le deuxième grand chantier de 1997 sera la présentation au Parlement du schéma national d'aménagement et de développement du territoire.

Ce schéma qui a pour vocation de définir le cadre d'une France mieux équilibrée et plus compétitive sera, après une large concertation, soumis au Parlement au printemps. Il constituera un acte majeur en faveur de l'aménagement du territoire puisqu'il dictera les orientations que devront respecter toutes les politiques publiques, sans exception, qui ont une incidence territoriale.

Ainsi, vous le voyez, faire progresser l'aménagement du territoire, c'est avant tout conduire une démarche de projets dont l'examen des crédits inscrits au budget de mon ministère ne rend qu'imparfaitement compte. J'ai relevé avec satisfaction que M. Patrick Ollier souscrivait largement à cette idée dans son rapport établi au nom de la commission de la production et des échanges.

M. Louis Mexandeu. Vous n'attendiez tout de même pas qu'il vous critique !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Après les projets, je vais traiter, si vous le permettez, des moyens financiers qui seront consacrés à l'aménagement du territoire.

M. Louis Mexandeu. C'est le vide !

Mme le président. Monsieur Mexandeu, vous n'avez pas la parole.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. La prime d'aménagement du territoire, la PAT, qui permet d'aider les créateurs d'emplois bénéficiera, en 1997, d'une capacité d'intervention comparable à celle de 1996.

M. Louis Mexandeau. N'importe quoi ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. André Fanton. Du calme, monsieur Mexandeau, pas si tôt ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Le sujet est important, oublions M. Mexandeau.

M. Marc Fraysse. C'est ce qu'il y a de mieux à faire !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Au demeurant, quand il a besoin d'une prime d'aménagement du territoire, il sait bien la demander et il en obtient comme tout le monde. Cela est d'ailleurs parfaitement légitime et conforme à l'esprit républicain.

M. Jean-Pierre Balligand. Heureusement !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Il sait bien que les dossiers présentés sont étudiés très sérieusement. Les choses ne se sont pas toujours passées ainsi ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Thierry Mariani. Tout à fait !

M. Jean-Pierre Balligand. Vous n'avez pas le droit de dire ça !

Mme le président. Monsieur Balligand !

M. Jean-Pierre Balligand. M. le ministre n'est pas autorisé à dire n'importe quoi !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. La capacité d'intervention de la PAT sera donc la même en 1997 qu'en 1996.

M. Jean-Pierre Balligand. Tu parles !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Et je parle bien, monsieur Balligand, en autorisations de programme, les crédits de paiement respectant, quant à eux, un échéancier d'ouverture établi de longue date et qui n'est pas modifié.

Sachant que je dispose d'importantes réserves, aurait-il été raisonnable de continuer à ouvrir des crédits nouveaux au profit de la PAT ?

Il est vrai que je suis sorti des sentiers battus pour construire le budget pour 1997, en allant chercher des crédits là où l'on ne pense pas toujours à regarder. Il fallait faire preuve à la fois de rigueur et d'imagination, car on ne peut pas vouloir en même temps réduire les impôts, les déficits, les dépenses et refuser les économies à bon escient, c'est-à-dire quand elles n'entament pas la capacité d'intervention de l'Etat.

Les parlementaires socialistes savent parfaitement que nous aurons réalisé 75 milliards de francs d'économies sur le budget de l'Etat.

M. Marc Fraysse. Pour payer leurs dettes !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Il a toujours été beaucoup question d'économies, mais on n'en avait jamais fait. Cette

action est à mettre à l'actif du gouvernement d'Alain Juppé et ces 75 milliards d'économies sur le budget de l'Etat permettront d'accorder 25 milliards de diminution d'impôts à nos compatriotes.

M. Laurent Cathala. On verra le résultat !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. D'un côté, on en parle ; de l'autre, on aide à réaliser, en soutenant l'action du Premier ministre et du Gouvernement,...

M. Laurent Cathala. Même Pasqua ne vous soutient pas !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. ... ce dont je remercie l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Les engagements pris au titre des contrats de plan Etat-régions sont intégralement honorés pour les dépenses de fonctionnement ; je le répète, mercredi après mercredi, devant l'Assemblée nationale.

M. Jean-Pierre Balligand. La voix de son maître !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Quant aux crédits d'investissement, ils tiennent compte du report d'une année de l'échéance des contrats de plan.

Cet étalement de l'exécution des contrats de plan se justifie pleinement tant par des raisons de calendrier, puisque les schémas régionaux d'aménagement du territoire ne pourront être prêts avant 1998, que par des raisons politiques liées à la date des prochaines élections régionales.

M. Jean-Pierre Balligand. Et une question de crédits !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Il n'y a pas de désaccord entre nous sur ce sujet, monsieur Balligand.

Il est en effet souhaitable que ces contrats, même s'ils ont été préparés par les assemblées régionales actuelles et s'ils ont été engagés, soient parachevés par celles qui seront élues en mars 1998.

Enfin, le décalage d'une année permettra aussi de faire coïncider le démarrage de nouveaux contrats avec celui des programmes financés par les fonds structurels européens.

M. Jean-Pierre Balligand. Il n'y a plus de contrats de plan. Vous êtes en train de les supprimer !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Il y a déjà eu le plan intérimaire de M. Rocard. Ainsi que je l'ai indiqué hier, puisque, je le répète, le mercredi est propice à des réponses rapides, d'autres avaient agi de même avant nous et cela n'avait pas suscité autant de difficultés. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Balligand. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Je vous en prie, monsieur Balligand.

Mme le président. La parole est à M. Jean-Pierre Balligand, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jean-Pierre Balligand. Monsieur le ministre, je souhaite que la bonne foi préside à nos discussions.

Je tiens donc à rappeler que lorsque M. Rocard a lancé son plan intérimaire, les contrats de plan n'existaient pas. La planification nationale était d'ailleurs en crise. Les contrats de plan ne sont apparus qu'avec le IX^e Plan.

La crainte générale, et pas seulement la mienne, est qu'il ne soit pas possible de réaliser l'intégralité des investissements publics, en particulier routiers, avant le 31 décembre 1999. En effet, 55 % d'entre eux restent à programmer.

Nous sommes d'accord sur l'argument relatif au renouvellement des conseils généraux pour lequel votre raisonnement tient la route, mais derrière ces retards se profile une crise du bâtiment et des travaux publics.

M. Louis Mexandeau. Très bien !

Mme le président. Poursuivez, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Monsieur Balligand, M. Raoult et moi-même ne sommes pas tout le Gouvernement à nous seuls.

M. Jean-Pierre Balligand. Je le sais !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Chacun doit faire les efforts qui relèvent de ses compétences. Actuellement les contrats de plan ont été réalisés à environ 53 %, ce qui est aussi bien que dans le passé.

M. Yves Deniaud. Exactement !

M. Jean-Pierre Balligand. Il s'agit de 53 % de programmation !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Si la durée des contrats de plan a été allongée d'un an, le Gouvernement réglera dans les temps les dépenses de fonctionnement pour ne pas provoquer de difficultés dans le domaine de l'emploi.

Cela étant, monsieur Balligand, vous savez bien que de nombreux départements n'ont pas engagé tous les projets qu'ils avaient programmé et que, en définitive, ne soyons pas hypocrites, cela arrange tout le monde ! L'essentiel est que Bercy accepte que nous reportions d'une année la fin des contrats de plan, et que les engagements soient tenus. Je m'efforcerai de faire en sorte qu'il en soit ainsi.

Les autres crédits du FNADT, qui permettent de financer les opérations non prévues par les contrats de plan sont reconduits, contrairement, monsieur Balligand, à ce que vous avez dit hier. Je vous confirme d'ailleurs, car je sais que vous y êtes très attentif, et M. Patrick Ollier me l'a rappelé, que les crédits consacrés au développement des zones de montagne s'élèveront au minimum à 27 millions en 1997. Je regarde, monsieur Ollier, s'il ne serait pas possible de donner un coup de pouce supplémentaire à cette dotation.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. J'ai également réservé, ce que je n'avais pu faire en 1996, environ 100 millions pour les crédits d'investissement libres d'emploi délégués aux préfets, pour leur permettre d'engager de nouvelles actions, décidées et gérées directement au plan local.

M. Patrick Ollier. Cela est très positif !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Enfin, le Premier ministre vient de m'indiquer – M. Deniaud et M. Ollier y ont fait allu-

sion hier – que je pourrai disposer de 70 millions supplémentaires sur 1996 et que si des économies pouvaient être réalisées, au cours de la discussion budgétaire, sur d'autres départements ministériels, elles pourraient venir abonder les crédits de l'aménagement du territoire.

M. Jean-Pierre Balligand. On peut toujours rêver !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Il vaut mieux être honnête et dire la vérité, monsieur Balligand, qu'essayer de dissimuler ! Nous avons une politique contraire à la vôtre : nous ne voulons pas créer de déficits et nous tenons, au contraire, à résorber l'endettement de l'Etat qui s'est accumulé depuis plusieurs années.

M. Jean-Pierre Balligand. Il ne cesse de monter !

M. Louis Mexandeau. Vous parlez de M. Balladur !

Mme le président. Mes chers collègues, laissez parler M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Telle est la différence de politique entre la gauche et nous. Non, notre politique n'est pas facile ! Oui, notre politique est courageuse. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme le président. Mes chers collègues, du calme !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Nous sommes d'ailleurs en train de réussir et les résultats seront bientôt là pour en témoigner. Ce n'est pas, mesdames et messieurs les députés, au moment où cela est difficile, mais alors que nous approchons du but, qu'il faut relâcher notre force d'action. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il faut, au contraire, continuer à soutenir l'action courageuse du Premier ministre, lequel préférerait sans doute apparaître tous les jours à la télévision tantôt pour donner ici, tantôt pour promettre là.

M. Louis Mexandeau. Vous parlez de M. Balladur sans doute !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Nous avons connu cela. Nous avons vécu et supporté une telle politique.

M. Jean-Pierre Balligand. Surtout de 1993 à 1995 !

M. Jean-Claude Abrioux. Et nous n'en voulons plus.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Mais telle n'est pas celle que nous menons aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

S'agissant des fonds créés par la loi d'orientation sur d'autres budgets que le mien, ce que M. Yves Coussain et M. Patrick Ollier ont regretté, je précise que le fonds de péréquation des transports aériens et le fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables disposeront de plus de 3 milliards de francs de crédits.

Dans leurs rapports, M. Yves Deniaud et M. Patrick Ollier, s'interrogent sur l'articulation entre le FITTVN et les crédits du budget général pour le financement des opérations d'investissement. Je crois utile de rappeler combien la création du FITTVN est précieuse dans une période où les deniers publics sont comptés, car ce fonds, alimenté par une taxe non soumise aux aléas budgétaires,

permet de maintenir la capacité d'investissement de l'Etat à un niveau élevé, ce qui autorise, par exemple, la poursuite à un rythme soutenu du désenclavement routier du Massif central, vous le savez, monsieur Coussain.

J'ajoute que si ces fonds ne sont pas placés sous mon autorité directe, je n'en veille pas moins très attentivement à ce qu'ils participent au financement des grands programmes d'aménagement du territoire, comme vous l'avez souhaité hier.

En ce qui concerne les crédits du fonds de gestion de l'espace rural, créé par la loi de M. Pasqua, qui figure dans le budget de l'agriculture et dont on a beaucoup parlé, je suis contrarié par le fait qu'ils ne soient pas abondés. Cela tient aux rigueurs de l'époque. Néanmoins, il faut savoir que le Gouvernement mène d'autres actions en faveur des agriculteurs, ainsi que me l'a confirmé M. Vasseur auquel je faisais part de mon souhait de voir ce fonds abondé. Il fait beaucoup pour les agriculteurs et ils le reconnaissent. Il fait beaucoup pour les jeunes agriculteurs et ils le reconnaissent.

Je préférerais évidemment, en tant que ministre de l'aménagement du territoire que les fonds prévus par la loi que le Parlement de la République a votée soient abondés.

Au cours de l'examen du budget de l'agriculture l'Assemblée nationale a obtenu 100 millions de M. Vasseur. Peut-être les sénateurs ont-ils obtenu l'assurance d'une nouvelle rallonge lors du débat sur l'agriculture qui s'est déroulé hier dans la Haute assemblée.

Par ailleurs, mesdames et messieurs les députés, j'ai obtenu de Bruxelles que plusieurs programmes européens disposent de crédits en forte augmentation pour la période 1997-1999 que ce soit pour l'accompagnement des restructurations de la défense, pour les reconversions industrielles ou pour le développement rural.

Au total, 800 millions par an de crédits européens supplémentaires s'ajouteront, dès 1997 et pour les deux années ultérieures, aux moyens consacrés à l'aménagement du territoire.

Je sais bien que l'on va me rétorquer que pour bénéficier des crédits européens, il faut que des fonds nationaux correspondants soient mis en place. Cela est évident, mais si je ne faisais pas le nécessaire pour obtenir les crédits européens, je ne serais pas un bon ministre, si j'ose employer moi-même ce qualificatif. (*Oui ! Oui ! sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Pour continuer à faire preuve de cette honnêteté intellectuelle que nous voulons voir prévaloir dans la discussion, je dois reconnaître que, cette année j'ai obtenu davantage de crédits à Bruxelles qu'à Bercy ! Si c'est cela que vous vouliez entendre, je l'ai dit ! (*Rires.*)

M. Patrick Hoguet. Vive l'Europe !

M. André Fanton. Ah ! si l'on compare l'Europe à Bercy !...

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. M. Yves Deniaud a insisté sur le risque de sous-consommation de ces crédits, qui pourrait résulter de la lenteur des procédures administratives permettant leur affectation. Je crois donc utile de préciser que les retards constatés proviennent surtout d'un décalage initial dans le lancement des opérations. Aujourd'hui un rythme de croisière plus satisfaisant me semble atteint.

J'ai d'ailleurs donné des instructions aux préfets afin que la préparation des opérations éligibles aux financements européens soit accélérée.

En tout cas, les crédits européens ne représentent qu'environ 16 % des financements annuels des contrats de plan, les 84 % restant étant assumés par les contreparties nationales. Ce n'est donc pas le report de l'échéance des contrats, qui joue sur quelques pour cent, qui mettra en défaut le principe de l'additionnalité. Ainsi que vous pouvez le constater, la capacité d'intervention financière dans le domaine de l'aménagement du territoire, loin de baisser, demeure entière, puisque la diminution des crédits est compensée par les réserves et par les fonds européens.

Les crédits qui seront consacrés en 1997 à l'aménagement du territoire par l'ensemble des ministères concernés s'élèvent à plus de 56 milliards. Cela démontre que l'Etat est très fortement présent dans les projets concourant à l'aménagement du territoire auxquels il apporte, en complément des collectivités locales, des moyens importants.

Après l'aménagement du territoire, je veux évoquer brièvement le budget de la politique de la ville et de l'intégration, dont Eric Raoult vous parlera plus longuement dans un instant, en me bornant à survoler les chiffres.

Il connaît une progression de 30 %, recevant 13,4 milliards de francs supplémentaires. Oui, il y a une différence, pour ce qui est de la politique de la ville, entre nos prédécesseurs et le tandem, l'équipe que je constitue avec Eric Raoult depuis un an.

M. Marc Frayse. Cela n'intéresse pas M. Balligand. Il s'en va !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. MM. Claude Girard, Thierry Mariani, Jean-Claude Abrioux me pardonneront de ne pas leur répondre directement ; Eric Raoult s'en chargera dans quelques instants.

Quelle a été la philosophie de notre politique de la ville depuis un an ?

D'abord, à l'inverse de ce qui a été fait dans le passé, nous n'avons rien supprimé de ce que nos prédécesseurs avaient engagé, même lorsque leurs initiatives étaient restées à l'état de prototypes, tant leur passage dans les ministères avait été, pour des raisons multiples et variées, de courte durée. (*Sourires.*)

M. Thierry Mariani. Des noms !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Loin de supprimer quoi que ce soit, nous avons tenu à ajouter de nouvelles actions en nous efforçant de les globaliser et de conserver au cœur de nos idées, au cœur de notre dispositif la nécessité d'assurer l'emploi, en particulier celui des jeunes.

M. François Sauvadet. Très bien !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Eric Raoult vous expliquera tout cela.

A cet égard je ne prendrai qu'un seul exemple, celui d'une bonne initiative lancée par M. Bonnemaïson – comme quoi il peut en venir de tous les bancs – avec les expériences ville-vie-vacances.

Il avait, à cette époque-là, permis à 12 000 enfants vivant dans nos banlieues en difficulté de se rendre dans des stations balnéaires sur l'Atlantique ou sur la Méditer-

ranée. La politique que nous conduisons a permis cette année à 800 000 enfants de France d'aller prendre des vacances dans des régions touristiques où ils n'ont pas l'habitude d'aller. Cela s'est si bien passé que la télévision n'en a pas parlé ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

S'il y avait eu des incidents, s'il y avait eu ici ou là des accrochages, s'il y avait eu, ici ou là, confrontation, le journal de vingt heures en aurait fait sa une.

M. Claude Barate. Eh oui !

M. Marc Fraysse. Que n'aurait pas dit Mexandeau !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Comme tout s'est bien passé, on n'en a pas parlé. Eh bien ! nous, Eric et moi, nous sommes heureux d'avoir pu permettre à 800 000 enfants de ces quartiers défavorisés de partir en vacances. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Marc Fraysse. Voilà un ministre !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Encore une fois, Eric va définir l'ensemble du dispositif. Je pense, pour ma part, m'être exprimé assez longuement.

Vous nous ferez honneur, mesdames et messieurs les députés, si vous acceptez de voter le budget que nous vous présentons. Je peux vous dire que, pour le préparer, nous y avons mis, Eric et moi, tout notre cœur et toute notre force de conviction. (*Applaudissement sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Marc Fraysse et M. Jean-Claude Abrioux. Bon ministre !

M. Laurent Cathala. On n'a pas d'argent, mais on a du cœur ! C'est mieux d'avoir les deux.

Mme le président. La parole est à M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration.

M. Eric Raoult, ministre délégué à la ville et à l'intégration. Madame le président, mesdames, messieurs les députés, l'année dernière, il y avait un budget de la ville et de l'intégration, il y avait aussi un budget de l'aménagement du territoire. La nouvelle configuration gouvernementale permet cette globalisation que l'Assemblée avait réclamée l'an dernier : l'aménagement du territoire, c'est-à-dire la ville et les campagnes.

Jean-Claude Gaudin vient de présenter cette globalité de l'aménagement du territoire. Je ne vous parlerai que du budget « ville et intégration ».

L'an dernier, nous avons présenté, Françoise de Veyrinas et moi, un budget que nous avons qualifié de « budget charnière ».

M. Louis Mexandeau. Où est aujourd'hui Mme de Veyrinas ?

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. Elle s'occupe de la lutte contre la toxicomanie,...

M. Louis Mexandeau. Qui se souvient encore de Mme de Veyrinas ?

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. ... et elle le fait bien, monsieur Mexandeau !

M. Yves Deniaud. Elle ferait bien de s'occuper aussi de la lutte contre l'alcoolisme. Cela ferait du bien à certains !

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. Cette configuration nous permet aujourd'hui de présenter un programme nouveau : le pacte de relance pour la ville.

Pour reprendre un terme de M. Cathala, je dirai qu'aux idées virtuelles d'hier nous avons préféré aujourd'hui les mesures concrètes. Le virtuel urbain, c'était vous. La réalité urbaine, le réel, aujourd'hui, c'est nous. (« Très bien ! » *sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Ce pacte est une réalité puisque les principales lois relatives à sa mise en œuvre ont été adoptées.

Présenter un budget, c'est aussi saluer le travail des rapporteurs. Pour ce qui concerne Patrick Ollier et Yves Deniaud, Jean-Claude Gaudin l'a fait. Je souhaite ajouter à ses propos un hommage tout particulier au travail de Claude Girard, de Thierry Mariani et de Michel Ghysel.

M. Pierre Cardo et M. Christian Dupuy. Très bien !

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. Ce ne sont pas seulement des rapports parlementaires, des rapports d'expert chiffrés, car lorsqu'on écoute Claude Girard, Thierry Mariani ou Michel Ghysel, on a une description précise des réalités du Doubs, du Vaucluse et du Nord, et l'on mesure combien grande est leur connaissance des problèmes, qu'il s'agisse des activités diverses, de la culture ou de la santé. Au nom des commissions compétentes, ils ont fait un travail remarquable.

Cette année, l'effort budgétaire est en forte progression. Ce pacte a même déjà produit des effets budgétaires, puisque l'effort initial de l'État pour 1996, qui était de 8,9 milliards de francs, est évalué, à la fin d'octobre 1996, à 10,8 milliards de francs, soit près de 2 milliards de plus que ce qui était prévu.

Ainsi que l'a excellemment rappelé Marc Fraysse, le Gouvernement tient ses engagements grâce à une concertation poussée avec les parlementaires. Et ce que nous pourrions souhaiter aussi – Marc Fraysse l'a dit également –, c'est que ce projet de budget puisse, mesdames et messieurs les députés de l'opposition, être étudié au-delà des clivages partisans. Car, s'il y a véritablement une urgence urbaine, que vous avez rappelée à de multiples occasions, il y a aussi une mission accomplie de la part du Gouvernement. Le pacte avait été annoncé ; il est aujourd'hui engagé, chiffré et financé. C'est plus de 2,6 milliards de francs supplémentaires qui sera apporté par le pacte. Ainsi, l'effort global atteindra 13,4 milliards de francs.

Il y a un an, on nous avait contesté, à Jean-Claude Gaudin et à moi-même, la réalité de cet effort supplémentaire. Il est aujourd'hui indéniable, et il vient consolider la politique de la ville, qui en avait besoin.

Nous avons en effet la volonté de briser les cercles vicieux de la relégation et de restaurer la cohésion sociale au cœur de nos villes.

Ce souci de réunification urbaine passe aujourd'hui par un effort accentué en faveur de certains quartiers et de certains publics.

Soyons clairs ! Patrick Braouezec a regretté à deux reprises de ne pouvoir voter ce budget. La présentation, nous a-t-il indiqué, a été avantageuse. Il a reconnu qu'il y avait une progression « non négligeable » des crédits. Il a souligné que le Gouvernement essayait d'avoir un esprit

caritatif dans l'étude de ce dossier et que la relance de la ville devait être aussi une relance de la société. Eh bien, oui ! comme Jean-Claude Gaudin l'a souligné voici quelques instants, nous voulons aussi une relance de la société. Et c'est toute l'action gouvernementale qui est tendue vers cet objectif.

Il ne s'agit pas, bien entendu, de montrer du doigt ces quartiers, mais d'en refaire des quartiers comme les autres. Notre idéal d'égalité doit accepter certaines dérogations temporaires, ou certains avantages particuliers, dès lors que la perspective reste le retour au droit commun. On ne traite pas également des réalités inégales.

Est-ce à vous que j'apprendrai que l'égalité des chances entre tous les citoyens ne gagnerait rien à n'être qu'un principe formel ? Il est de notre devoir d'en faire une réalité profondément vécue.

Dans ce budget, plusieurs priorités ont été confirmées.

C'est d'abord l'augmentation des concours financiers de l'Etat mis à la disposition des collectivités éligibles à la dotation de solidarité urbaine. Cet effort très important de solidarité en faveur des communes les plus pauvres devrait s'établir à 2,8 milliards de francs en 1997, contre 1,963 milliard en 1995.

Cher Laurent Cathala, je ne vois pas où est le désengagement financier de l'Etat dans la politique de la ville. J'ai parfois l'impression qu'il y a deux Laurent Cathala et que le pragmatique Cristolien cède parfois la place au dogmatique Fabiusien ! (*Rires.*)

M. Marc Fraysse. Il pourrait dire « Merci ! »

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. Vous prétendez, monsieur le député de Créteil, que nous avons opéré des coupes claires, vous dénoncez des confusions de chiffres, et vous estimez que ce budget n'est qu'« illusoirement bon ». A cela, je vous répondrai que nous avons fait un gros effort et que ce budget n'est pas une mission impossible, mais plutôt une mission accomplie.

Bien plus, je vous rappelle le coût des dispositifs des ZRU et des ZFU, soit respectivement : 1,285 milliard de francs et 1,265 milliard de francs.

Il y a donc bien, dans notre budget, une priorité donnée à l'économie. C'est la conséquence du pacte de relance pour la ville et de la loi relative à sa mise en œuvre, que vous avez votée la semaine dernière. Notre politique, tout en amplifiant son volet social, innove en donnant toute sa place au retour de l'activité dans les quartiers.

Encore faut-il aller vite. C'est pourquoi, compte tenu de l'importance que revêt la définition de la géographie de la politique de la ville, les décrets seront prêts fin novembre.

Le décret sur l'établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux est presque prêt, et il sera pris en décembre.

Les autres décrets, notamment sur les mesures de sauvegarde et les fonds locaux associatifs, seront pris au début de l'année prochaine.

S'agissant des emplois de ville, qui, après les exonérations fiscales et de charges sociales, constituent la deuxième « mesure phare » du pacte, leur financement est prévu à hauteur de 1,050 milliard de francs, ce qui, comme on l'a rappelé à plusieurs reprises, permet le financement de 50 000 emplois.

Je sais, cher Pierre Cardo, tout ce que ces emplois de ville vous doivent. Nous avons eu les « idées Cardo » en tête lorsque Jean-Claude Gaudin et moi-même avons pré-

paré ce dispositif des emplois de ville. Nous nous sommes inspirés de ce que Pierre Cardo a fait dans le département des Yvelines, avec le concours de Franck Borotra. Et je mesure l'importance de son apport dans ce nouveau dispositif d'emplois d'utilité sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Aussi m'appliquerai-je à vous répondre le plus précisément possible.

Le dispositif des emplois de ville est encore très récent, puisque les textes d'application datent du 28 mai dernier.

Je répéterai à Laurent Cathala ce que je lui ai dit lors de la discussion du texte de la commission mixte paritaire. Nous avons tous intérêt, monsieur Cathala, à ce que ces emplois de ville « marchent »...

M. Laurent Cathala. Oui !

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. ... et nous avons tous intérêt à les développer.

M. Laurent Cathala. Nous sommes d'accord !

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. Vous l'avez d'ailleurs montré en signant, à la préfecture du Val-de-Marne, avec moi. Y aurait-il deux Laurent Cathala, le maire de Créteil, qui signe, et le député du Val-de-Marne, qui conteste ? (*Sourires.*)

M. Laurent Cathala. Non !

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. Je ne le crois effectivement pas.

C'est pour ces raisons que nous avons tous intérêt à reconnaître que, durant le mois d'août, il était très difficile de signer plusieurs milliers d'emplois de ville, mais que le cap des 10 000 emplois de ville que nous nous sommes fixé, Jean-Claude Gaudin et moi-même, sera respecté. Et je sais que vous aurez à cœur, monsieur Cathala, de convaincre Michel Germa, président du conseil général du Val-de-Marne, comme j'essaie de le faire avec M. Clément, son camarade de Seine-Saint-Denis, pour que les deux départements puissent contribuer au financement de ces emplois de ville.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Ce serait très bien !

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. Néanmoins, les premiers chiffres sont prometteurs. Au 30 septembre, 3 000 contrats ont d'ores et déjà été signés. Parallèlement, des conventions nationales d'objectifs ont été signées par l'Etat avec le mouvement HLM pour 4 000 emplois sur quatre ans et avec l'Union des transports publics pour 3 000 emplois sur la même durée, ou le seront très prochainement avec le Comité national de liaison des régies de quartier.

Mais je ne méconnais pas les contraintes financières qui pèsent sur les collectivités locales, ainsi que sur les associations et les établissements publics, pour le financement de ces emplois de services de proximité.

C'est pourquoi les employeurs sont fortement incités à développer le plurifinancement, mais aussi à mobiliser les crédits européens, en particulier au titre du programme d'initiative communautaire URBAN et du FSE. D'ores et déjà, cinq régions et onze départements se sont engagés, selon diverses modalités, à compléter le financement de ces emplois. D'autres, comme la région Ile-de-France, s'apprentent à le faire.

Nous avons une logique de développement, et non plus d'assistance, ainsi que l'a rappelé Jean-Claude Abrioux. L'emploi des jeunes de ces quartiers constitue

un défi. Les emplois de ville ne sont pas la seule réponse, mais peut-être la première réponse. Je tiens à le remercier de ce soutien. Et il a bien voulu souligner que l'Ile-de-France marquait des points. En l'espace de quelques semaines, 600 emplois de ville ont été signés en Ile-de-France. Je partage son avis sur la nécessité de poursuivre l'interministérialité de l'action « ville » et de mobiliser l'ensemble des partenaires, notamment l'éducation nationale, dans ce domaine.

Je vous indique, mesdames, messieurs les députés, qu'une négociation est lancée avec l'UNEDIC, afin de déboucher sur une solution en matière d'assurance chômage pour les salariés en emplois de ville lorsqu'ils sont embauchés par des personnes publiques. Elle pourrait être élaborée sur le modèle de la solution retenue pour les contrats emploi-solidarité.

Une dernière précision, puisque la question a été soulevée par M. Claude Girard, rapporteur spécial. Les contrats d'emplois de ville doivent être distingués des futurs contrats d'initiative locale. Ils ne seront pas concurrents, mais complémentaires, même s'ils constituent les deux étages d'un même dispositif d'utilité sociale.

En premier lieu, ce n'est pas le même public. Les emplois de ville s'adressent aux jeunes, les contrats d'initiative locale aux chômeurs de longue durée et aux RMIstes, donc aux plus de vingt-cinq ans.

En outre, seuls les emplois de ville sont ciblés sur les jeunes des quartiers en zone urbaine sensible, même s'ils peuvent, bien entendu, être embauchés partout ailleurs.

Enfin, les financements sont différents dans leur principe. Pour les emplois de ville, il s'agit d'une action directe de l'Etat pour faire accéder les jeunes des quartiers à la fiche de paie, sans quoi ils auraient toutes les chances d'être définitivement exclus, avec ce que cela suppose de dérives et de violences.

En revanche, les contrats d'initiative locale sont une activation de dépenses sociales – principalement allocation de solidarité spécifique et RMI –, selon le principe qui – vous le savez, monsieur le rapporteur spécial, vous qui êtes l'auteur d'un rapport particulièrement innovant et intéressant sur le RMI – est cher au Président de la République.

Mesdames, messieurs les députés, les fondations de la politique de la ville ont été consolidées.

Par-delà ces mesures nouvelles, les trois autres grands volets de la politique de la ville ne sont pas oubliés. Cette politique est, en effet, une construction dont il serait absurde de saper les fondations.

C'est pourquoi, comme le ministre de l'aménagement du territoire le souligne souvent, nous n'avons rien modifié, nous n'avons rien supprimé de ce que vous aviez fait auparavant, mais nous avons rendu plus efficaces les choses. A la logique de « perfusion sociale » que vous aviez appliquée, nous avons préféré une nouvelle logique de revitalisation économique. C'est pourquoi les crédits directement inscrits à notre budget permettront de financer les principaux programmes de la politique de la ville.

Notre budget confirme, tout d'abord, l'effort d'investissement dans les quartiers. Ainsi, afin d'accélérer le financement des grands projets urbains et des établissements publics de restructuration urbaine, une ligne nouvelle, dotée de 90 millions de francs d'autorisations de programme, est créée. Au total, tous crédits d'Etat confondus, les GPU disposeront, en 1997, de financements à hauteur de 406 millions de francs.

A ce sujet, j'ai pris bonne note de la remarque de Pierre Cardo sur la nécessité de réfléchir, dans le cadre, sûrement du XII^e Plan, à la pérennité ou à l'amélioration du dispositif des grands projets urbains.

En outre, le Fonds social urbain, qui permet d'engager des opérations d'investissement en complément de celles inscrites au titre des contrats de ville ou des GPU, est doté de 200 millions de francs d'autorisations de programme.

Cette dotation permet le maintien de la capacité d'intervention déconcentrée au niveau des préfets – 90 millions de francs – ainsi que la poursuite du financement des appels à projets prévus par le pacte de relance pour la ville : transports publics, réhabilitation de logements.

Je vous indique que la ligne FSU sera abondée en cours d'exercice. En effet, la dotation disponible en crédits de paiement en 1997 sera augmentée de 247 millions de francs, au titre du solde des engagements du plan de relance de 1993.

L'Etat respecte donc sa signature avec les contrats de ville.

Les crédits seront reconduits pour le fonctionnement – 337 millions de francs –, ce qui préserve les programmes d'animation dans les 214 sites concernés en matière de promotion de l'emploi, d'action sociale, culturelle et sportive.

Pour sa part, le FIV, qui est un instrument particulièrement souple de financement des contrats de ville, sera doté de 675 millions de francs. Cela représente certes une baisse très légère, comme l'a souligné votre commission.

Cette évolution résulte, d'une part, du lissage des crédits contractualisés du titre VI du budget « ville », compte tenu de l'allongement d'un an de la période d'exécution des contrats de plan, soit 111 millions de francs en 1997, contre 166 millions de francs en 1996.

M. Louis Mexandeu. Vous appeler cela un lissage ? C'est un effondrement !

M. André Fanton. C'est vous qui êtes effondré, monsieur Mexandeu !

M. Louis Mexandeu. Un lissage, c'est une légère diminution. Là, les crédits diminuent de 30 % !

Mme le président. Monsieur Mexandeu, n'interrompez pas le ministre, je vous prie !

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. Monsieur Mexandeu, il s'agit non d'un effondrement, comme vous le prétendez, mais d'un lissage.

La baisse du FIV résulte aussi de la baisse des transferts en gestion – 226 millions de francs en 1997, contre 267 millions de francs en 1996. Il s'agit de la répercussion mécanique des arbitrages effectués sur les budgets des différents ministères dans le cadre de l'exercice de réduction des déficits publics.

Malgré cette légère réduction, que nous reconnaissons, le FIV continuera toutefois de préserver la capacité d'intervention des ordonnateurs secondaires locaux en matière de financement des contrats de ville.

L'amélioration de la vie quotidienne des jeunes et des habitants des quartiers demeure un axe central de notre action.

Du reste, je souhaite m'associer à la remarque que Jacques Richir a faite, avec sa parfaite connaissance du dossier urbain. Il faut, en effet, montrer ce qui fonc-

tionne. Il faut promouvoir la « considération », qui est un élément primordial dans les quartiers, et faire en sorte, comme il l'a souligné, qu'au développement social urbain d'hier s'ajoute un développement économique urbain, qui est une action de longue haleine.

Le montant des crédits consacrés aux opérations « ville-vacances » est ainsi reconduit à un niveau équivalent, soit 44 millions de francs. Ces crédits seront complétés, comme cela a été le cas en 1996, par un transfert en cours d'année 1997, à hauteur de 21,5 millions de francs.

Vous êtes nombreux à vous intéresser directement à ces opérations – et Jean-Claude Gaudin vient de rappeler leur succès durant cet été. Je peux vous dire que ce succès a été très large, puisque ces opérations ont concerné près de 800 000 jeunes et qu'elles sont désormais prolongées pour les petites vacances.

Conformément à la volonté du Premier ministre, un effort particulier a été engagé à propos de l'accueil et de l'encadrement, pour éviter les difficultés qui avaient pu survenir l'an dernier dans le département de l'Hérault. Mais cela, je ne l'ai pas entendu hier dans les propos du président du conseil général de ce département.

C'est l'Etat qui a amélioré le dispositif et l'encadrement dès cet été 1996. Certes, le dispositif peut encore être amélioré, et il le sera, mais le bon déroulement des actions et le calme de cet été prouvent son efficacité.

Plusieurs d'entre vous s'interrogent aussi sur l'avenir du « service national ville », qui devra laisser la place au nouveau dispositif de service civil que le chef de l'Etat a annoncé et qui sera mis en œuvre dès le 1^{er} janvier 2002.

D'ici là, le nombre actuel des appelés affectés à ce service, soit 10 000 par an, sera maintenu. Aucune pénurie n'est donc à craindre durant cette période de transition. Je vous rappelle que ce chiffre sera atteint dès le mois prochain, alors que le pacte de relance prévoyait trois années pour y parvenir. Nous avons fait en trois mois ce que nous devions faire en trois années !

Dès 1998, les premiers volontaires pourront rejoindre les quartiers et les établissements scolaires visés par la politique de la ville. Au-delà de 2002, le dispositif fonctionnera exclusivement avec les volontaires.

Par ailleurs, les actions de prévention de la délinquance et celles en faveur du monde associatif bénéficieront de 51 millions de francs, c'est-à-dire d'un montant comparable à celui de 1996. Comme Michel Ghysel l'a souligné, nous accordons la plus grande importance aux problèmes de sécurité dans nos quartiers. Car il est vrai que la politique de la ville repose sur le triptyque suivant : sécurité, emploi et citoyenneté. Votre idée, monsieur le député Ghysel, d'un règlement intérieur des quartiers, d'un code de bonne conduite urbaine, est particulièrement intéressante et mériterait d'être fouillée.

Je vous rappelle, même si cela n'a pas d'incidence sur le budget de la ville, que, conformément au pacte de relance, 1 000 policiers supplémentaires sont déjà affectés dans les quartiers, et que 1 000 autres le seront dans les prochains mois, notamment dans les zones urbaines sensibles, particulièrement dans les zones franches, dans le cadre des affectations de fin d'année.

Je vous indique aussi que le programme de lutte et de prévention contre les toxicomanies – c'est un sujet qui vous tient particulièrement à cœur, monsieur le député –, défini par le plan gouvernemental du 14 septembre 1995, sera réalisé en 1997 et financé à hauteur de 56,7 millions de francs sur notre budget.

Ce dispositif comporte un volet prévention reposant sur une soixantaine de « points écoute », situés principalement en zone franche, et destinés aux jeunes et à leurs parents, ainsi qu'un volet d'aide à l'insertion comportant vingt-six ateliers, dont huit unités dans les établissements pénitentiaires.

Enfin, le développement des services publics de proximité dans les quartiers bénéficiera de 80 millions de francs en 1997. La baisse de 20 millions de francs par rapport à 1996 de cette ligne sera compensée par l'intervention du fonds interministériel pour la réforme de l'Etat, qui permettra l'amélioration des services publics dont Thierry Mariani a souligné, à juste titre, le rôle essentiel qu'ils jouent dans la cohésion sociale des quartiers. Mais ces services publics nous les souhaitons, bien évidemment, dans l'unicité de la République. Car dans le mot « république », il y a aussi le mot « public ». La République ne s'arrête pas aux frontières d'une commune ou d'une idéologie !

Nous agissons selon une méthode renouvelée. Tous ces efforts budgétaires s'accompagnent aussi d'une réelle rationalisation des instruments de la politique de la ville. Cette politique est clarifiée grâce à une nouvelle géographie d'intervention.

L'apport majeur du pacte de relance, c'est aussi, je l'ai dit, l'effort de l'Etat sur l'action économique : qu'il s'agisse de fiscalité, avec 2,5 milliards de dépenses fiscales, ou qu'il s'agisse d'emplois, avec plus d'un milliard consacré aux emplois de ville.

J'ajoute que nous sommes aussi passés d'une logique de suivi, comme Jean-Claude Abrioux l'a souligné, à une vraie logique de projet. Je pense, bien entendu, aux appels à projets pour les zones franches urbaines, mais également pour l'éclairage public, les transports, les plates-formes de service public et l'accompagnement scolaire. A cette occasion, qu'il me soit permis de saluer l'action de la délégation interministérielle à la ville – qui est un peu notre bras séculier à Jean-Claude Gaudin et à moi-même dans le domaine des quartiers – et l'efficacité remarquable de son délégué, M. le préfet Idrac.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Bravo !

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. Par-delà les chiffres budgétaires, c'est aussi de cette manière que nous regagnons une marge de manœuvre et que nous mobilisons efficacement les collectivités territoriales.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Gouvernement a accepté d'amender, sur proposition de Claude Demassieux – je sais que c'est un budget qui lui tient particulièrement à cœur –, le projet de loi relatif au pacte de relance pour la ville, en prévoyant la participation des députés et des sénateurs aux comités d'orientation et de surveillance chargés d'évaluer les dispositifs mis en œuvre dans les zones franches urbaines. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Claude Barate. Très bonne disposition !

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. Pour toutes ces raisons, on peut dire que, désormais, la politique de la ville est devenue plus dynamique.

Tous ces moyens vont nous permettre de renforcer l'intégration territoriale des quartiers difficiles. En 1997, nous avons l'ambition de relayer l'intégration territoriale par celle des personnes.

Les crédits consacrés à la direction de la population et des migrations s'élèveront en 1997 à 378 millions de francs, auxquels s'ajouteront plus de 1,1 milliard de francs en provenance du budget d'intervention du fonds d'action sociale.

Par ailleurs, je le précise, il faut ajouter à ces sommes le chiffre d'affaires de la SONACOTRA, qui est de plus de 1 milliard de francs, de l'OMI, qui atteint près de 250 millions de francs, et de la CNLI, qui s'élève également à 1 milliard de francs.

Ces budgets considérables doivent, à l'avenir, être mieux mobilisés en faveur de l'intégration des personnes d'origine étrangère qu'ils ne le sont aujourd'hui. C'est pourquoi le FAS s'est doté, à la demande des autorités de tutelle, d'une procédure d'audit des associations subventionnées.

Là aussi, il ne s'agit pas de conforter les avantages acquis et les situations privilégiées sans examen préalable. La politique d'intégration doit également redevenir mobile.

Chacun doit s'en persuader, l'intégration est le troisième volet d'une politique de l'immigration – Marc Fraysse l'a souligné en applaudissant l'action du ministre de l'intérieur – dont les deux autres volets sont la maîtrise des flux migratoires et la coopération avec les pays en voie de développement.

Vous le savez, mesdames, messieurs les députés, l'intégration avance quand l'immigration s'arrête ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mais pour cela, la politique d'intégration doit être plus efficace. Pour cela, il faut réduire les délais de naturalisation qui sont anormalement longs, comme l'a rappelé hier matin, au conseil des ministres, le Président de la République ; réagir contre les pratiques discriminatoires ; mettre en place un réseau national de médiateurs ; valoriser les mérites et les succès de l'intégration.

Ce sont là quelques pistes de réflexion à explorer pour mener à bien ce grand chantier dont Jean-Claude Gaudin et moi-même avons la charge. Pour nous, l'intégration, ce n'est pas donner plus aux autres, mais c'est leur permettre d'avoir autant ; ce n'est pas de modifier ce qui existe, mais c'est le rendre plus lisible, plus concret et plus réaliste.

Mesdames, messieurs les députés, ce budget de la ville et de l'intégration concrétise les engagements pris devant vous l'année dernière. Il traduit la relance de la politique de la ville annoncée par le Premier ministre le 18 janvier dernier à Marseille et fournit de nouvelles pistes de travail.

Il ne s'agit pas, bien entendu, pour Jean-Claude Gaudin et pour moi-même, de nous décerner un autosatisfecit. Car ce budget correspond bien à l'effort de tous : l'ensemble des ministères concernés, les collectivités locales, les acteurs de terrain – et les députés dans leurs circonscriptions en font partie.

Avoir une compétence interministérielle comme la ville, c'est quelquefois difficile et ingrat. Mais, en l'occurrence, j'y trouve une grande satisfaction, celle de pouvoir manifester une solidarité croissante, concrète et active en faveur des plus exclus de nos concitoyens.

Pour terminer, je dirai calmement aux députés de l'opposition que, lorsque Jean-Claude Gaudin et moi-même arrivons dans les quartiers, nous sommes le plus souvent accueillis avec des sourires et des poignées de main.

M. Thierry Mariani. Très bien !

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. Mais nous n'avons pas à rattraper le retard que vous avez causé (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), les sourires et les poignées de main seraient certainement encore plus nombreux ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* – *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Louis Mexandeau. Provocateur !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Et même dans le Calvados !

M. André Fanton. N'assimilez pas le Calvados à M. Mexandeau, monsieur le ministre, c'est injurieux !

Mme le président. Nous en arrivons aux questions. Nous commençons par le groupe du RPR.

La parole est à M. Yves Van Haecke.

M. Yves Van Haecke. Messieurs les ministres, je tiens, à mon tour, à saluer le travail considérable que vous réalisez l'un et l'autre pour honorer l'engagement du Gouvernement en faveur de l'aménagement du territoire, engagement qui n'a jamais été démenti depuis la loi du 4 février 1995. Monsieur le ministre de l'aménagement du territoire, vous y êtes personnellement pour beaucoup.

L'action que vous menez, je la constate dans ma circonscription où elle se traduit par la réalisation du schéma autoroutier actuel ; par la préparation du futur schéma autoroutier ; par le classement de douze cantons en zone de revitalisation rurale – tout en sachant qu'en ce qui concerne la prime d'aménagement du territoire la carte n'est pas harmonieuse – ; par la désignation du pays avallonnais comme pays test – ce qui témoigne de l'effort de l'Etat pour maintenir la qualité des services publics notamment pour ce qui est de l'hôpital public.

Toutefois, il y a un « mais ». C'est le cas lorsque les sièges sociaux de grandes entreprises vont se relocaliser en région parisienne. Pour les provinciaux, c'est insupportable. Comment éviter cela ? Eh bien, il suffit d'appliquer la loi du 4 février 1995 dans son intégralité.

Or je tiens, malheureusement, à souligner la lenteur de la mise en place du Fonds national de développement des entreprises dont nous avons tant besoin.

M. François Sauvadet. Eh oui !

M. Yves Van Haecke. Je veux souligner aussi l'effroyable complexité du décret du 7 août 1996.

Selon un fax que m'a envoyé un chef d'entreprise, qui est lui-même un ancien député de la circonscription que je représente, il y a des pages et des pages pour distinguer différents cas selon les salaires – s'agissant de l'article relatif à l'allègement des cotisations patronales – ou selon les périodes considérées.

Cette très grande complexité crée un manque de lisibilité.

Mme le président. Mon cher collègue, veuillez poser votre question.

M. Yves Van Haecke. Où en est-on de l'application de l'article 48 qui prévoit des mécanismes destinés à faciliter la mobilité des personnes ?

Où en est-on de l'application de l'article 61 relatif aux mesures nouvelles en faveur des zones de revitalisation rurale ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. La loi du 4 février 1995 est très complète, mais, c'est vrai, elle est aussi fort complexe. N'a-t-il pas fallu une année pour prendre les vingt-huit décrets nécessaires à son application ? Mais, vous-même, monsieur Van Haecke, qui avez été sous-préfet savez très bien que l'administration emploie un langage qui ne va pas toujours dans le sens de la simplicité. C'est plutôt au Parlement qu'il appartient de simplifier.

Evidemment, on peut toujours regretter que tel ou tel canton n'ait pas été inscrit dans une zone de revitalisation rurale. Mais vous savez bien que le découpage de ces zones est issu directement de la volonté du Parlement de la République. Pour une fois, ce n'est pas le Gouvernement qui a délimité les zones.

Néanmoins d'autres expérimentations sont tentées.

Vous avez évoqué l'opération des pays tests. Je ne sais si vous faisiez allusion au pays de la Puisaye qui est lié au souvenir de l'écrivain Colette, mais je puis vous assurer que nous suivons attentivement les opérations qui ont lieu dans le pays avalonnais.

S'agissant de l'article 61, qui concerne le plan pour le monde rural, je me suis suffisamment exprimé sur ce sujet pour ne pas avoir à y revenir. J'ai fourni toutes les indications nécessaires.

Pour ce qui est de l'article 48 relatif à la mobilité des personnes, il faut prendre la mesure de l'enjeu. Cela concerne aussi bien le logement que l'emploi ou la localisation d'activités. A cet égard, j'ai prévu des mesures ambitieuses en matière de logement dans le plan pour le monde rural, en particulier pour la réhabilitation des logements anciens.

Au reste, si, dans les grands centres urbains, au lieu de construire des barres en béton...

M. Claude Barate. Très juste !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. ... et des tours dont les appartements se vident année après année, on réhabilitait les logements anciens, si les organismes d'HLM privilégiaient davantage la réhabilitation, ...

M. André Fanton. Eh oui !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. ... cela permettrait de loger les jeunes ou les personnes âgées qui veulent rester dans les centres-villes.

M. Laurent Cathala. Avec quels crédits ?

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. C'est ce que, pour notre part, nous nous efforçons de faire. M. Périssol a d'ailleurs cité hier des chiffres très impressionnants sur ce qui a été fait en la matière.

Par ailleurs, mes services préparent actuellement un rapport d'ensemble sur la mobilité économique des personnes. Il fera l'objet prochainement d'une discussion interministérielle.

Que ce soit dans le département de l'Yonne et ou dans tout autre pays test, je suis prêt à venir encourager toutes les initiatives qui sont prises par les élus et les acteurs économiques.

L'opération de pays, je l'ai dit et répété, n'est pas l'affaire des préfets, mais celle des élus. Il faudra s'habituer dans ce pays à ce que les décisions soient prises par

les hommes et les femmes qui portent des écharpes tricolores et non par d'autres forces qui veulent influencer le cours des choses ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Gilles Carrez.

M. Gilles Carrez. Messieurs les ministres, la décision de créer des zones franches est ressentie de façon très positive sur le terrain. Ainsi, dans le département du Val-de-Marne, les municipalités, quelle que soit leur sensibilité politique, cherchent à s'associer à cette politique, à créer un partenariat avec l'Etat pour le développement des zones franches.

Je suis d'ailleurs très frappé par la réaction des commerçants et des entreprises. Beaucoup me disent qu'ils sont prêts à embaucher des jeunes, en particulier des jeunes des quartiers. On va ainsi dans le sens d'une priorité qui doit être aujourd'hui la toute première.

J'en viens à mes questions.

Est-ce que, au 1^{er} janvier prochain, les périmètres seront bien définis, car il reste encore quelques incertitudes ? J'en profite, messieurs les ministres, pour vous remercier d'avoir, sur ma demande, accepté d'intégrer par voie législative le quartier des Mordacs dans la zone franche de ma circonscription. On peut à présent parler de la zone franche de Bois l'Abbé-Les Mordacs.

Les exonérations sociales et fiscales considérables qui sont prévues exigent une collaboration, une coopération des services fiscaux ainsi que des URSSAF. Toutes les démarches ont-elles d'ores et déjà été effectuées auprès de ces organismes concernés pour que ne subsiste aucune difficulté ?

Quant aux comités d'orientation, seront-ils bien mis en œuvre dès le 1^{er} janvier 1997 lorsque nous aurons à appliquer le dispositif ?

La semaine dernière, nous avons signé l'acte pour l'implantation d'une moyenne surface alimentaire au milieu du quartier de Bois-l'Abbé. Il s'agit d'un quartier de 15 000 habitants, qui, depuis plusieurs années, était déserté par les commerces et n'avait même plus de boulanger. Cela montre l'utilité des zones franches. Mais cette moyenne surface ayant une superficie de 1 000 mètres carrés, comment fera-t-on pour surmonter les obstacles de la loi Raffarin qui soumet les autorisations d'ouverture des surfaces commerciales supérieures à 300 mètres carrés à des procédures assez lourdes ?

A travers ces interrogations, j'exprime le vœu que, dès le 1^{er} janvier prochain, les zones franches puissent être effectivement opérationnelles.

Mme le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. En la matière, les trois maîtres mots sont : concertation, écoute et souplesse.

Nous avons souhaité avec Jean-Claude Gaudin élaboré les périmètres de ces zones franches dans la plus grande concertation. Cette façon d'agir nous a conduits à tenir compte, pour chacun des tracés, de la volonté des élus, du souhait du Gouvernement et du coût financier. C'est ce qui nous a permis de modifier le périmètre de la zone franche de Champigny-Chennevières.

Mais il est aussi nécessaire qu'il y ait une écoute et, comme vous l'avez souligné, il y a une méthode Carrez, qui s'oppose peut-être à d'autres méthodes, qui consiste à

mettre les drapeaux au vestiaire et à conclure un accord de coopération avec le maire de Chennevières et avec celui de Champigny. Il faut maintenant, avec la même écoute, mobiliser les partenaires socioprofessionnels, parce que c'est eux qui viendront s'implanter.

L'ensemble des décrets relatifs aux zones de revitalisation urbaine et à la délimitation des zones franches font actuellement l'objet d'arbitrages ; nous y avons travaillé tout récemment encore avec Jean-Claude Gaudin, afin de tenir compte du souhait des élus, et notamment des parlementaires.

En ce qui concerne la souplesse, vous avez posé le problème particulier des moyennes surfaces, que vous aviez déjà abordé ici même.

Nous avons reçu de Jean-Pierre Raffarin l'assurance que la cohérence entre la volonté du Gouvernement de revitaliser le commerce et la nécessité de tenir compte de la particularité des quartiers serait assurée. Toutes les instructions ont déjà été données par voie de circulaire pour que la plus grande compréhension soit manifestée et que l'interprétation de la loi soit adaptée afin de tenir compte de la réalité des quartiers.

M. Gilles Carrez. Très bien !

Mme le président. La parole est à M. André Fanton.

M. André Fanton. Le Gouvernement précédent a décidé, à la suite du vote du Parlement, de créer quarante-deux pays tests d'autres étant en gestation.

Le rapport rédigé par M. Deniaud au nom de la commission des finances fait clairement le point sur ce problème et traduit la préoccupation de tous ceux qui s'intéressent aux pays.

Je serai franc, messieurs les ministres : j'ai l'impression qu'il y a deux ministres de la ville plutôt qu'un ministre de l'aménagement du territoire et un ministre de la ville.

Certes, je comprends l'importance de la ville, mais je ne voudrais pas qu'on abandonne l'aménagement du territoire ou qu'on n'y pense pas assez et, monsieur le ministre de l'aménagement du territoire, vous avez dit des choses très positives à M. Van Haecke de ce point de vue.

Un rapport intérimaire a été rédigé, traitant notamment des structures des pays. Quelles conclusions en seront tirées ?

M. Deniaud a indiqué qu'un nouveau rapport, définitif celui-là, serait publié avant la fin du mois. Nous l'attendons avec impatience et avec intérêt, car la personnalité juridique des pays, en particulier lorsque ceux-ci ont choisi l'association comme cadre, pose des problèmes, notamment sur le plan financier.

Nous n'ignorons pas que les associations, quelles qu'elles soient, font l'objet, surtout lorsqu'elles sont animées par des élus, d'une grande vigilance de la part des instances de contrôle, et beaucoup d'entre nous sont préoccupés à l'idée de subir des mécomptes à l'occasion d'une telle démarche.

M. François Sauvadet. Tout à fait !

M. André Fanton. Or il faudra bien préciser la personnalité juridique des structures qui ont la charge des pays et sont souvent destinataires de crédits importants. Nous ne voudrions pas travailler pour l'intérêt général et nous trouver dans une situation juridique délicate.

Se pose aussi le problème de la clarification des compétences. Il doit être bien clair que les pays ne sont en aucune façon des concurrents du conseil général ou du conseil régional, et il faut dissiper les craintes qui se sont fait jour ici ou là à ce sujet.

Enfin, il faudrait que l'Etat adopte une attitude claire.

Je suis de ceux qui croient profondément à la valeur juridique, économique, sociale et politique – au sens noble du terme – des pays. Quarante-deux ont été créés, 200 à 300 sont en gestation et quelques-uns existaient déjà auparavant.

Messieurs les ministres, veuillez pardonner mon inquiétude, mais j'espère que vous allez vous intéresser aux pays avec le même dynamisme que vous avez manifesté en mettant en œuvre la politique de la ville. La loi du 4 février 1995 que nous avons adoptée fait des pays un élément essentiel. Merci d'y penser à nouveau ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. François Sauvadet. Très bonne question !

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Monsieur Fanton, il n'y a pas deux ministres de la ville !

Il y a un an, jour pour jour, je me trouvais dans le bureau d'Alain Juppé, qui m'a proposé d'être ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration et m'a demandé si j'acceptais de faire équipe avec Eric Raoult. J'ai répondu oui dans les deux cas.

M. André Fanton. C'était une très bonne idée !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Le Président de la République a voulu que le ministre de l'aménagement du territoire ait une vue d'ensemble de la France rurale dans sa diversité et des cités urbaines.

Comme il y avait le feu dans les cités urbaines, nous avons dû parer au plus pressé. Nous avons donc élaboré un pacte de relance pour la ville et créé les outils nécessaires pour réduire, comme le veut le Président de la République, la fracture sociale constatée dans le pays.

Mais nous avons bien entendu la volonté de ne pas ajouter une fracture territoriale à la fracture sociale ! Monsieur Fanton, j'ai mis trente ans pour devenir maire de Marseille et je suis effectivement un élu du bitume. Mais ne m'en faites pas le reproche ! Car j'ai quitté, volontairement, l'Assemblée nationale pour aller au Sénat. Et, à la Haute Assemblée, on est vite imprégné par la défense du monde rural. (*Sourires.*)

M. Patrick Ollier. Tout à fait !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Pendant une année, Eric et moi avons travaillé au pacte de relance pour la ville et, maintenant, nous préparons le plan pour le monde rural.

En ce qui concerne les pays, je répète qu'il ne s'agit pas de créer une collectivité supplémentaire mais de rassembler, avec des élus animateurs, avec les députés, qui sont les patrons dans leur circonscription et dans leur département, toutes les énergies pour mieux les coordonner et pour mettre davantage les services publics au service du public.

Un premier rapport d'étape a été réalisé et nous aurons bientôt le rapport définitif. A partir de là, nous augmenterons le nombre des expérimentations, et nous

essaierons de les généraliser afin que la France rurale continue à attirer les gens. Car, les statistiques le montrent, jusqu'en 2015 et même jusqu'en 2020, l'attrait de la ville sur nos compatriotes restera très fort. Sans doute certains rêvent-ils et croient-ils qu'en allant à la ville, ils trouveront l'Eden, alors qu'ils y trouveront peut-être, pendant quelques années encore, beaucoup plus de difficultés et de chômage.

Si une centaine de villes importantes ou moyennes ont un pouvoir d'attraction, il faut qu'il y ait, autour de ces villes, 400 à 450 pays bien organisés eux aussi attractifs et répondant aux besoins de nos compatriotes.

Comment cela se traduira-t-il ? Si un pays est créé, on fera en sorte de définir dans les contrats de plan une charte de pays, un contrat d'objectifs. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il ne faut pas toujours tout attendre de l'Etat, il faut aussi permettre aux collectivités territoriales qui lèvent l'impôt de participer également, grâce aux chartes de pays, aux contrats d'objectifs.

M. Ollier sait que nous faisons cela depuis dix ans déjà dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce qui a permis à des communes petites et moyennes de prospérer de manière satisfaisante.

M. Patrick Ollier. Tout à fait !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. J'irai plus loin : cela a permis, lorsqu'il y a eu – quelle que soit la couleur politique de la majorité municipale – des gestions dramatiques qui se sont soldées par des désastres financiers, que le conseil régional propose aux nouveaux élus un contrat d'objectifs spécifique leur permettant de sortir des difficultés sans augmenter les impôts des contribuables.

Monsieur Fanton, nous formons une équipe et nous voulons nous occuper à la fois des villes et de la France rurale. Je vous connais assez pour savoir que vous nous en donnerez acte et que vous nous rendrez justice ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. André Fanton. Monsieur l'ancien sénateur, merci ! (*Sourires.*)

Mme le président. Nous passons au groupe socialiste. La parole est à M. Laurent Cathala.

M. Laurent Cathala. Monsieur le ministre, le groupe socialiste a salué les emplois de ville parce qu'ils vont dans le bon sens. Mais approuver l'une des 67 mesures contenues dans le plan de relance pour la ville ne signifie pas pour autant approuver l'ensemble du plan.

Pour vous démontrer que nous n'avons pas deux discours variant selon la place que nous occupons, je ferai trois propositions, qui sont autant de questions, visant à améliorer le dispositif des emplois de ville, car nous voulons que vous puissiez atteindre les objectifs que vous vous êtes assignés.

Eu égard aux difficultés rencontrées par les communes, envisagez-vous de revoir le mode de financement et de faire en sorte que la participation financière de l'État aux emplois de ville soit plus importante qu'aujourd'hui et dépasse 50 % ?

Compte tenu du ciblage, excessif selon nous, de certains groupes d'immeubles de quartiers situés en zone urbaine sensible, envisagez-vous, en second lieu, d'assou-

plir le découpage territorial ouvrant droit aux emplois de ville en tenant plus compte de la situation des familles et de leurs revenus que de l'endroit où elles résident, tout pouvant changer selon qu'on habite d'un côté ou de l'autre d'une rue.

Enfin, envisagez-vous, au-delà d'une pérennisation du principe des emplois de ville, d'obliger les institutions publiques, au terme de cinq ans, d'intégrer ces emplois dans des postes permanents ?

Si vous pouviez répondre positivement à ces trois questions, non seulement le dispositif serait amélioré, mais vous pourriez atteindre l'objectif que vous vous êtes fixé, c'est-à-dire 20 000 emplois de ville par an, lequel apparaît aujourd'hui illusoire.

Mme le président. Monsieur Cathala, vous étiez inscrit pour deux questions, mais vous venez d'en poser trois.

Puis-je vous demander si nous allons avoir une nouvelle rafale de trois questions ou si votre intervention a épuisé les sujets que vous souhaitiez aborder ?

M. Laurent Cathala. Globalement, madame le président, le temps de questions du groupe socialiste sera respecté.

Mme le président. Ce n'est pas une réponse. Avez-vous, oui ou non, épuisé les questions que vous souhaitiez poser ?

M. Laurent Cathala. Si vous le souhaitez, ça suffira...

Mme le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. Monsieur Cathala, j'essaierai de faire trois réponses aussi claires et franches que vos questions.

En ce qui concerne le financement des travaux d'utilité collective, les SIVP, les CES, les contrats emploi consolidé et les modules de lutte contre la précarité, dont vous avez pris l'initiative, n'ont jamais eu un taux de prise en charge aussi important que les emplois de ville.

M. Laurent Cathala. Nous ne le contestons pas !

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. Vous manifestez, me semble-t-il, une certaine irritation, due au fait que vous avez pensé aux emplois de ville, mais que c'est nous qui les mettons en œuvre. J'ai l'impression que M. Jospin continue à réfléchir aux emplois d'utilité sociale, mais que ce sont Gaudin et Raoult qui les mettent en œuvre.

M. Louis Mexandeau. Soyez modeste !

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. Aujourd'hui, il ne s'agit pas de modifier le financement de l'État, qui est de 75 % sur un an et de 55 % sur cinq ans.

Si nous sommes d'accord sur le fond, trouvons les fonds ensemble ! Je suis prêt à vous accompagner chez Michel Germa pour que le conseil général du Val-de-Marne puisse cofinancer ces emplois de ville. Et je suis persuadé que vous m'accompagnerez chez M. Clément, en Seine-Saint-Denis, pour que les élus socialistes de ce département les cofinancent également.

Quant à la région Ile-de-France, grâce à l'action que nous avons menée avec Jean-Claude Gaudin pour sensibiliser son président, elle participera au financement de ces emplois.

J'en viens aux quartiers. Pendant des années, vous le savez, quand Sophie ou Mouloud disaient qu'ils habitaient les Hauts-de-Mesly, le quartier des Planètes ou le quartier du Palais, à Créteil, on fermait la porte, on ne leur permettait pas d'avoir un emploi.

Nous, nous sommes la droite progressiste et, concrètement, nous avons inversé le cours des choses. Nous avons fait en sorte – là aussi, vous y aviez pensé, mais c'est nous qui mettons la réforme en œuvre – qu'un avantage soit accordé à ceux qui habitent ces quartiers et, pour le moment, nous faisons d'abord bénéficier les jeunes de ces quartiers des emplois de ville. Ensuite, avec les contrats d'initiative locale, grâce à la loi sur la cohésion sociale, nous pourrions définir une complémentarité tous territoires, tous âges, et mener une action concrète de lutte contre l'exclusion.

Mais il n'est pas souhaitable d'offrir des emplois de ville qui seraient de futurs emplois de la fonction publique territoriale. Ces emplois visent à proposer des passerelles, à mettre le pied à l'étrier à un très grand nombre de jeunes, non à offrir des sous-emplois territoriaux. Grâce à eux, demain, les jeunes pourront rédiger la première ligne de leur *curriculum vitae*. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme. le président. La parole est à M. Louis Mexandeau.

M. Louis Mexandeau. Les débats l'ont montré, messieurs les ministres, il y a une disproportion choquante entre vos ambitions et vos moyens, une contradiction évidente entre la loi tonitruante de 1995 sur l'aménagement du territoire et le budget étriqué et fesse-mathieu que vous nous présentez.

Je veux mettre l'accent sur une fracture territoriale que vous prétendez réduire mais qui s'aggrave sous nos yeux et fait de l'Ouest français en général, et de la Basse-Normandie en particulier, une région sinistrée, oubliée, et à bien des égards méprisée.

M. Jean-Claude Lenoir. Il ne faut pas exagérer, tout de même !

M. Louis Mexandeau. Nous connaissons les contraintes de la situation géographique et le poids de l'histoire. Notre industrialisation fut tardive, partielle et fragile. C'était une raison suffisante pour que les pouvoirs publics s'attachent à compenser ces handicaps. Cela a été fait dans le passé, par des gouvernements de gauche et de droite.

Or, aujourd'hui, le Gouvernement semble présider au massacre de nos emplois.

M. Jean-Claude Lenoir. Mon Dieu !

M. Louis Mexandeau. Frappé par le désastre de Moulins, par les décisions de CIT-Alcatel – Lannion après Querqueville-Cherbourg –, par les réductions dans l'agroalimentaire et la banque, frappé par le fait qu'une foule de petites entreprises meurent ou souffrent en silence, voilà que l'Ouest est agressé par les réductions drastiques d'effectifs dans les chantiers navals, par décision et donc responsabilité unique de votre gouvernement. Cela concerne Cherbourg, ville martyre du point de vue de l'emploi, (*Murmures sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) mais aussi Brest, Lorient et Indret.

Il fut un temps encore proche, lorsqu'il fallait faire face à la disparition de notre métallurgie, celle du fer comme celle du cuivre, où le gouvernement d'alors décidait d'un

ensemble de mesures de compensation concernant à la fois des projets d'implantations industrielles, des crédits d'équipement et des relocalisations de services publics.

Des résultats ont été obtenus. Mais il est vrai que c'était du temps d'un gouvernement socialiste.

Aujourd'hui, rien de tel ! Le Gouvernement assiste à la déconfiture, comme dirait M. Pasqua, de l'Ouest dans une quasi-indifférence. Pire : il aggrave cette calamité qu'est le chômage.

Surtout, et cela exaspère nos concitoyens et les élus, au moment où nous subissons l'effondrement de nos emplois, notamment pour les jeunes, d'autres régions du territoire font l'objet, pour l'investissement, de sollicitudes qui nous sont, à nous, refusées.

Je ne souhaite opposer aucune région à une autre, mais nous sommes obligés de constater que les grands projets d'équipement en matière ferroviaire, routière et fluviale se trouvent tous dans la partie est du territoire national, et cela pour des dizaines, voire des centaines de milliards.

Je ne citerai qu'un seul de ces projets parce qu'il nous paraît choquant, démesuré et monstrueux par son coût et son inutilité économique : je veux parler du fameux canal Rhin-Rhône, dont je vous ai déjà entretenu, monsieur le ministre, en commission des finances...

M. François Sauvadet. Comment pouvez-vous dire ça ?

M. Louis Mexandeau. Oui, je veux parler de ce canal cher, très cher, excessivement cher à M. Barre, qui nous assenait naguère des conseils d'économies, mais qui trouve normal qu'on établisse une liaison dont personne ne veut...

M. François Sauvadet. C'est vous qui le dites ! C'est la Basse-Normandie qui n'en veut pas !

M. Louis Mexandeau. ...et qui altérerait l'environnement pour un service commercial quasi nul, tout en coûtant des dizaines de milliards, dont tant d'autres régions ont besoin !

Monsieur le ministre, même si ce projet funeste est inscrit fâcheusement dans la loi, même si M. Barre est un des derniers soutiens du Premier ministre,...

M. François Sauvadet. Il est le premier !

M. Louis Mexandeau. ...allez-vous renoncer à ce projet pharaonique et ruineux ?

M. François Sauvadet. Oh !

M. Louis Mexandeau. Allez-vous arrêter cette folie...

M. Yves Deniaud. Et l'Opéra-Bastille !

M. Louis Mexandeau. ...et porter enfin vos regards...

Mme le président. Monsieur Mexandeau, votre temps de parole est écoulé.

M. Louis Mexandeau. ...vers l'Ouest, qui souffre ? Il est temps de lui rendre justice !

Mme le président. De nombreux intervenants dépassent leur temps de parole. J'appelle les prochains orateurs à la concision.

M. Louis Mexandeau. Madame le président, deux de mes collègues du groupe ne poseront pas leur question. Je leur ai emprunté un peu de leur temps de parole...

Mme le président. Je ne crois pas que cela soit conforme à nos usages, monsieur Mexandeau.

M. Louis Mexandeau. ...et vous prie de m'en excuser.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Monsieur Mexandeau, n'opposez pas une région, la grande région de l'Ouest, à une autre grande région de France, car cela est inacceptable pour le Gouvernement, qui doit justice et équité à l'ensemble de nos compatriotes de l'Hexagone, ...

M. François Sauvadet. Très juste !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. ... Corse comprise et, au-delà, aux départements et territoires d'outre-mer.

M. François Sauvadet. Très bien !

M. Léonce Deprez. La République est une !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Monsieur Mexandeau, ne poussez pas le bouchon trop loin ! N'évoquez pas des situations difficiles dues à une politique d'imprévoyance qui a été menée dans le passé ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Lenoir. Très juste !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. N'oubliez pas que, en 1982, sous le gouvernement de M. Mauroy, on a eu la funeste idée de rassembler un certain nombre de chantiers navals, de l'Atlantique et de la Méditerranée. En Méditerranée, nous en avons un qui fonctionnait bien, qui n'était pas malade, qui était peut-être dirigé par un baron mais qui avait, à l'époque, une trésorerie exemplaire ! L'avoir relié à ceux de l'Atlantique a mis notre réparation navale dans une situation invraisemblable car les conséquences de la décision n'avaient pas été bien mesurées.

Vous avez invoqué plusieurs arguments. Vous avez dit, notamment, qu'il faut respecter les paroles données. Mais je me souviens que, sous un gouvernement où siégeaient vos amis, on a supprimé dans la vallée de l'Ubaye, près de Barcelonnette, le 11^e bataillon de chasseurs alpins et que M. Chérèque martelait à la tribune de l'Assemblée nationale qu'il y aurait des compensations. Or dix années se sont écoulées, et le peu qui a été donné ne l'a en tout cas pas été par le gouvernement d'alors !

Je vous en prie, monsieur Mexandeau, soyons raisonnables ! Essayons d'apporter tous ensemble des réponses à des situations données ! Vous avez évoqué celle de Mouliness ; elle ne nous échappe pas.

En ce qui concerne les restructurations militaires, nous avons obtenu les crédits de l'objectif 2 et 100 millions de plus au titre des crédits KONVER pour aider les zones de restructuration industrielle.

J'ajoute, monsieur Mexandeau, qu'à un certain moment, dans le Sud, en particulier à Apt, dans le Vaucluse, certains de vos amis prenaient la tête de tous les défilés en demandant le démantèlement des fusées du plateau d'Albion et en affirmant que notre pays devait cesser ses essais nucléaires. Or voilà que ces élus-là, hommes ou femmes, bardés de leur écharpe tricolore,...

M. Laurent Cathala. Le débat sur la défense, c'était hier !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. ... se retrouvent aujourd'hui à la tête de défilés pour demander que l'emploi des militaires soit garanti ! Je vous accorde qu'une seule chose a changé, mais c'est la seule : la robe de Mme Guigou. (*Rires.*)

M. Laurent Cathala. Vos propos sont sexistes ! Ce que vous dites est inadmissible.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Le canal Rhin-Rhône est une volonté du Président de la République.

M. Louis Mexandeau. Il peut se tromper !

M. François Sauvadet. Vous en savez quelque chose !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Nous ne pouvons pas accepter qu'il y ait un trafic Rhin-Main-Danube, que tout passe au Nord et puisse aller de l'Ouest à l'Est, sans qu'existe dans notre pays une liaison Nord-Sud.

M. Claude Barate. Eh oui !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Le canal Rhin-Rhône est prévu par la loi. Il s'agit donc d'une disposition législative...

M. Louis Mexandeau. Il faut réformer la loi car elle est injuste !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Peut-être, mais vous nous avez assez expliqué ce qu'était la force injuste de la loi pour que nous sachions ce que cela signifie.

La loi a été votée et il appartient au Gouvernement de la République de faire respecter les lois votées par le Parlement ! (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Laurent Cathala. Une loi, on peut l'abroger !

Mme le président. Nous en arrivons au groupe de l'UDF.

La parole est à M. Loïc Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le ministre, pour nous, dans le monde rural, l'aménagement du territoire passe, pour une grande part, par l'implantation d'emplois nouveaux qui nous permettent de maintenir la vie, de conserver nos jeunes et d'élever le niveau de vie.

A cet égard, les industries agroalimentaires jouent un très grand rôle, particulièrement en Bretagne centrale, dont je suis l'un des représentants. Ces industries sont de grandes consommatrices d'eau et supposent, pour s'implanter et se développer, que des stations d'épuration soient construites ou agrandies.

La pollution de l'eau est évidemment un des grands problèmes que nous avons à résoudre, notamment dans l'Ouest, et je n'ignore pas les normes que nous avons à respecter du fait de l'application des directives européennes. Je n'ignore pas non plus les dangers que ferait courir un laxisme en ce domaine.

Toutefois, monsieur le ministre, j'attire votre attention sur les contraintes de plus en plus lourdes que font courir sur les entreprises agro-alimentaires les conditions d'application de ces normes. Le comportement souvent tatillon de fonctionnaires locaux, par ailleurs très compétents, constitue une entrave à l'implantation, au développement, voire à la survie d'entreprises du secteur agro-alimentaire en milieu rural, avec toutes les conséquences que cela implique pour l'emploi, donc pour l'aménagement du territoire que, comme nous, vous souhaitez tant.

Aussi vous saurais-je gré de me préciser les mesures que vous pourriez mettre en œuvre, en liaison avec vos collègues de l'environnement et de l'agriculture, afin d'améliorer la situation que je viens de vous décrire.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Il ne fait aucun doute que les directives européennes en matière de normes sanitaires, notamment en ce qui concerne la qualité de l'eau, peuvent impliquer des investissements souvent difficiles à assumer par les entreprises agro-alimentaires. Le problème est parfois sérieux pour les plus petites d'entre elles.

Il s'agit d'une politique dont le ministre de l'aménagement du territoire n'a pas directement la responsabilité. Cela dit, je suis conscient que, dans certains cas, des soutiens spécifiques doivent être apportés aux petites entreprises des zones prioritaires d'aménagement du territoire.

J'ai soutenu en 1996, sur le FNADT, plusieurs projets de mise aux normes sanitaires. J'ai récemment saisi M. Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, pour rechercher, dans cette perspective, une coordination entre les moyens de l'aménagement du territoire, par le biais du FNADT, et de l'agriculture, avec le POA.

M. Bouvard sait qu'il peut sans doute aussi compter sur le conseil régional de Bretagne. Voilà dix ans que les régions sont élues au suffrage universel direct. Sans vouloir toujours citer la région que j'ai l'honneur de présider, je rappellerai qu'en dix ans quarante stations d'épuration ont été construites sur le littoral de la Méditerranée.

J'observe que le département du Morbihan présente une particularité : ses parlementaires restent en place très longtemps dans leur circonscription. Avant M. Bouvard, il y avait le chanoine Desgranges, qui avait été député pendant plus de vingt ans. Quant à M. Marcellin, il doit déjà l'être depuis quelque cinquante ans ! M. Bouvard s'en approche, malgré sa jeunesse d'esprit et son jeune âge ! (*Sourires.*) Et il sait qu'il pourra compter sur le FNADT comme sur le conseil régional de Bretagne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Loïc Bouvard. Je vous remercie de votre réponse, monsieur le ministre.

Mme le président. La parole est à M. Jean-Claude Lenoir.

M. Jean-Claude Lenoir. Monsieur le ministre, je voudrais revenir sur l'application de la loi sur l'aménagement du territoire.

Le Gouvernement a, en application de cette loi, pris de très heureuses dispositions concernant les zones de revitalisation rurale.

Un problème s'était posé, et je m'étais permis d'insister auprès de vous pour qu'une solution y fût trouvée : il s'agissait de l'exonération des charges sociales pour les deuxième, troisième et quatrième emplois. Le problème, vous nous avez dit, va trouver une solution, et je m'en réjouis.

Un autre problème se pose dans les zones de revitalisation rurale. Dans ces ZRR, la taxe professionnelle est payée jusqu'au quatrième emploi compris. Actuellement, les petites entreprises qui s'installent dans les communes classées en zone de revitalisation rurale ne peuvent pas bénéficier de l'exonération dès lors qu'elles n'atteignent pas le chiffre de cinq emplois.

Pouvez-vous me dire si une solution, qui permettrait de faire bénéficier les petites entreprises de l'exonération de taxe professionnelle, pourrait être trouvée ?

Dans le prolongement de cette question, je souhaiterais que l'ensemble des activités, commerciales, artisanales et de service, puissent bénéficier de l'exonération.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Monsieur Lenoir, j'ai constaté comme vous que le dispositif concernant les zones de revitalisation rurale devait être amélioré car il comportait un certain nombre de lacunes.

Dans le projet de loi sur la ville, j'ai donc « complété », pour les zones de revitalisation rurale comme pour les zones de redynamisation urbaine, la mesure d'exonération des cotisations de sécurité sociale. Je crois que le Gouvernement a été sensible à l'argumentation de l'Assemblée nationale et des commissions. Nous avons réussi à convaincre Bercy du bien-fondé de la mesure.

M. Jean-Claude Lenoir. Nous vous en remercions !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. D'une part, le bénéfice de l'exonération a été étendu à l'embauche du premier au cinquième salarié, afin de régler le problème des deuxième et troisième salariés, que vous avez posé et, d'autre part, la mesure touche toutes les entreprises qu'elles qu'elles soient et quel que soit leur statut juridique, et donc les exploitations agricoles comme les sociétés anonymes.

Par ailleurs, je proposerai au Premier ministre, à l'occasion du plan pour le monde rural, un élargissement de l'exonération compensée de taxe professionnelle dans les ZRR à la création et à l'extension des toutes petites entreprises.

Nous nous sommes demandés pourquoi l'emploi ne marchait pas dans les ZRR. Mais si l'on n'exonère pas les premiers emplois, cela ne peut pas marcher ! Ces jours-ci, j'entendais en Corse des syndicats dire que la zone franche ne marchera pas et que les résultats ne seront pas bons. Comment peuvent-ils le savoir puisque le dispositif n'est pas encore en vigueur ?

M. François Vannson. C'est vrai ! Une telle attitude n'est pas raisonnable !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Il ne le sera qu'au 1^{er} janvier 1997.

M. Jacques Limouzy. Exact !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Lorsque le Parlement démontre au Gouvernement qu'il est dans la voie de la sagesse, celui-ci s'honore de le suivre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Claude Lenoir. Qu'il en soit remercié !

Mme le président. La parole est à M. Patrick Hoguet.

M. Patrick Hoguet. Monsieur le ministre, ma circonscription est diverse. J'aborderai deux éléments complémentaires.

D'abord, les emplois de ville.

Nous avons reconnu, et les orateurs qui m'ont précédé s'en sont fait l'écho, tout le prix que nous attachons aux emplois de ville, qui permettent la réinsertion d'un certain nombre de jeunes dans une activité sociale et professionnelle utile pour eux-mêmes et pour les quartiers. Mais

aujourd'hui ne peuvent être recrutés que les jeunes qui appartiennent à ces quartiers et qui ont un profil très déterminé – ils n'ont notamment pas de qualification ni de diplôme. Ne serait-il pas possible d'assouplir quelque peu les critères de sorte qu'il puisse être fait appel à des jeunes qui, bien que n'appartenant pas aux quartiers, peuvent avoir les compétences nécessaires et bien connaître les problèmes sociaux de la ville qu'ils habitent. Leur contribution pourrait être utile.

Ma seconde question aura trait au développement rural et concernera particulièrement la complémentarité qui doit exister entre les zonages, notamment quand il s'agit de zones rurales fragiles.

Ainsi que j'ai déjà déploré, les zonages européens, nationaux, et parfois même régionaux, ne coïncident pas. Dans ces conditions, certaines communes se trouvent exclues d'un dispositif alors qu'elles participent, dans le cadre de ce dispositif, à des financements complémentaires.

Monsieur le ministre, ne serait-il pas possible d'obtenir de Bruxelles, au titre de la subsidiarité, une certaine souplesse dans la définition des zonages ? Nous pourrions ainsi faire coïncider les zonages européens avec ceux qui sont retenus sur le plan national.

M. Jean-Claude Lenoir. Très bonne question !

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. C'est avec plaisir que je réponds à M. Patrick Hoguet.

Sa première question concerne les emplois de ville dans nos quartiers les plus défavorisés. Nous avons eu ici même un grand débat auquel M. Cardo a participé en l'enrichissant par sa compétence et ses connaissances : quel était le niveau d'études que devaient avoir atteint celles et ceux à qui nous offririons ces emplois ? Vous le savez, ils sont généralement réservés à ceux qui n'ont pas obtenu de diplôme universitaire. Pour ma part, j'avais souhaité que soient pressentis les titulaires du baccalauréat.

M. Laurent Cathala. Très bien !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Je pensais que la République devait encourager des enfants dont les parents sont étrangers, qui ne parviennent pas toujours à maîtriser notre langue, même après avoir passé de nombreuses années dans notre pays, mais qui ont fait l'effort d'aller jusqu'à passer le baccalauréat et pour qui la réussite à cet examen a plus d'importance que l'agrégation de M. Bayrou ou celle de M. Mexandeau, ici présent. *(Sourires.)*

Oui, il eût été contraire à l'encouragement que la République doit donner à ceux qui veulent réussir de ne pas leur donner tous les avantages nécessaires.

M. Léonce Deprez. Belle ouverture d'esprit !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Donc, monsieur Hoguet, commençons par essayer de régler le problème de l'emploi des jeunes de 18 à 26 ans. C'est ce dont nous sommes chargés, Eric Raoult et moi-même. A côté, il y a les emplois de M. Barrot et d'autres étages de la fusée, si je puis dire. Donc, commençons par là, et nous verrons ensuite, avec vous et avec la commission compétente, s'il y a lieu d'étendre le dispositif.

Quant aux différents zonages, ils obéissent à des logiques propres en fonction des priorités auxquelles ils répondent. Le territoire se trouve fragmenté, avec des

contradictions difficiles à expliquer aux bénéficiaires et aux élus. Certes, l'architecture d'ensemble et les mesures spécifiques sont quelquefois un peu illisibles. Cependant, il convient de remarquer que ce chevauchement vient atténuer les effets de frontière induits par tout zonage.

Quoi qu'il en soit, j'ai proposé au Premier ministre de réfléchir à une simplification, lors de la révision des programmes européens et des contrats de plan, et, si possible, plus tôt. Toutefois, je ne vous le cache pas, cet exercice n'est pas sans difficulté, la simplification pouvant se traduire par l'exclusion de certains cantons pour l'application des dispositions en vigueur.

Voilà où le bât blesse.

M. Patrick Hoguet. C'est vrai, mais puisqu'on le demande !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Alors, vous savez, quand on me dit de comprendre tel canton dans l'objectif 2 ou dans le FEDER, ou bien à l'inverse, d'exclure telle zone... Supposons par exemple qu'on décide de supprimer un canton dans le Centre-Bretagne, cher à M. Loïc Bouvard. La Commission de Bruxelles peut nous dire : d'accord, lequel va-t-on choisir ? Que répondre ? Celui de Sarzeau ? C'est celui du président du conseil général ! Vous le feriez, vous ? Vous voyez !... *(Sourires.)*

De toute façon, pour l'heure, ce n'est pas possible parce que le Gouvernement français a décidé de ne pas toucher aux zonages jusqu'en 1999. A ce moment, nous essaierons d'harmoniser avec les contrats de plan, de faire avancer les choses. Cela dit, je suis, comme vous, monsieur Hoguet, convaincu du rôle important des programmes européens, et notamment de l'objectif 5 b pour nos territoires ruraux.

M. Daniel Arata, député de l'Aude, vient de me remettre le rapport que le Premier ministre lui avait demandé sur l'efficacité de la politique communautaire de développement rural. Je lui ai fait savoir que ses propositions seront étudiées avec attention et que je serai attentif à cette question dans la préparation de la prochaine réforme des fonds structurels. Mais j'en profite pour faire la réflexion suivante. Je suis un élu du sud de la France, ce Sud qui n'a jamais été très favorable à l'Europe et qui a toujours nourri une espèce d'inquiétude à l'égard de Bruxelles. Eh bien, force m'est de constater, année après année, que quand on a de bons dossiers, bien préparés, on arrive à obtenir beaucoup de l'Union européenne...

M. Patrick Hoguet et Jean-Claude Lenoir. Tout à fait !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. ... et même pour la Corse, monsieur Zucarelli ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme le président. Nous passons au groupe République et Liberté.

La parole est à M. Aloyse Warhouver.

M. Aloyse Warhouver. J'ai une question pour chaque ministre.

Les emplois de ville permettent d'embaucher les jeunes de moins de vingt-six ans dans les zones urbaines sensibles. Dans certains départements, ils n'ont été pourvus qu'à hauteur de 10 %. Or de tels emplois seraient très utiles dans les communes situées dans une ZRR qui ne sont pas en mesure de remplir de multiples tâches pourtant indispensables. Il serait donc souhaitable d'étendre à leur bénéfice le dispositif.

Pourriez-vous, monsieur le ministre, donner des directives dans ce sens et intégrer cette possibilité dans le plan pour le monde rural dont vous parliez tout à l'heure ?

Par ailleurs, ne pourriez-vous envisager d'associer plus étroitement le ministère de la défense à la politique d'aménagement du territoire ? Le domaine immobilier militaire est très fermé. Le ministère préfère laisser les bâtiments et les terrains inoccupés plutôt que de les ouvrir à la vie économique locale. Je connais de nombreux bâtiments vides dont les communes sollicitent vainement l'usage. De même, il serait judicieux d'ouvrir à l'économie civile certaines installations militaires qui ne relèvent pas du secret défense. Pouvez-vous notamment examiner la demande qui vous a été transmise par la ville de Phalsbourg, en Moselle, qui souhaite utiliser, conjointement à l'activité militaire, la base aérienne militaire à des fins civiles ? Ce serait un moyen de créer de nombreux emplois dans un monde rural particulièrement éprouvé.

Ma deuxième question concerne plus particulièrement M. Eric Raoult. Les restructurations budgétaires du fonds d'action sociale vont obliger le département de la Moselle à licencier l'ensemble du personnel chargé de l'aide à l'intégration des populations étrangères. Connaissant les problèmes posés dans les zones et les quartiers sensibles, je ne comprends plus sur quelles orientations repose la politique en faveur de ces populations. Vaut-il mieux y mettre des policiers que des travailleurs sociaux ? Je vous pose la question, parce que cela m'inquiète beaucoup.

Mme le président. Monsieur le ministre, avant de vous donner la parole, je voudrais rappeler à mes collègues que la règle est que chaque intervenant pose une question et une seule et attende éventuellement le tour suivant pour poser une seconde question.

M. Léonce Deprez. Très bien !

Mme le président. Je constate depuis le début de la matinée que beaucoup d'entre vous en posent deux, voire trois. C'est une dérive contre laquelle je vous mets en garde.

M. Aloyse Warhouver. Certes, mais nous ne sommes que deux inscrits pour mon groupe, madame le président !

Mme le président. Vous avez la parole, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Madame le président, je vous demanderai de bien vouloir accepter que je réponde seulement à la première question de M. Warhouver, laissant à Eric Raoult le soin de s'exprimer sur le FAS. C'est que nous travaillons en équipe !

Monsieur le député, l'emploi des jeunes dans le cadre du service national donne d'excellents résultats dans la politique de la ville. Ils seront bientôt 10 000 environ, répartis entre associations, collèges et lycées. C'est un succès sans précédent, et nous souhaitons en accroître le nombre, compte tenu des possibilités que nous offre l'organisation actuelle du service national. Après, avec le volontariat, nous verrons. Ce dispositif peut être adopté dans les zones rurales. Et je propose d'ailleurs des mesures en ce sens dans le plan en faveur du monde rural.

Pour ce qui concerne l'utilisation du domaine immobilier militaire à des fins civiles, c'est une question à laquelle le ministre de la défense et moi-même sommes très attentifs et que nous étudions dans le cadre de la restructuration des armées. Soyez assuré que je serai à vos

côtés pour soutenir le projet, que vous venez d'évoquer, de la ville de Phalsbourg, à laquelle, je le sais, vous accordez la plus grande importance.

Sur le FAS, il faut être clair parce qu'on dit beaucoup de choses qui ne sont pas exactes. L'occasion est donc offerte à M. Raoult de préciser une nouvelle fois la position du Gouvernement et les instructions qui ont été données.

Mme le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. M. Aloyse Warhouver connaît ce dossier. Il connaît aussi le poids des mots. Je lui réponds que le budget du FAS n'est pas définitivement arrêté, mais qu'il n'y aura pas de réduction budgétaire ni de licenciement. J'ajoute que je souhaite qu'il soit notre interprète auprès de ceux qui, par mauvaise volonté, ou en diffusant à dessein une rumeur, voudraient semer la crainte si ce n'est la zizanie dans ce secteur de l'intégration auquel Jean-Claude Gaudin et moi-même souhaitons donner plus de lisibilité.

Il ne faut pas faire de politique avec l'intégration. Je sais que ce n'est pas votre cas, monsieur Warhouver, et, j'en suis sûr, vous serez le porte-parole du Gouvernement auprès de ceux qui tentent d'accréditer l'idée qu'il y aura des licenciements dans le secteur. Cela est faux et odieux. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Emile Zuccarelli, pour une seule question.

M. Emile Zuccarelli. Monsieur le ministre, ma question porte sur le synchrotron Soleil, c'est-à-dire le projet de construction d'une source de rayonnement synchrotron à énergie intermédiaire, destiné non pas à remplacer, comme cela a été dit, mais à compléter le synchrotron situé à Orsay. Constitué sous l'égide du Gouvernement, un comité scientifique est appelé à donner les dernières indications avant que des décisions soient prises.

Ces propos semblent s'adresser davantage à votre collègue chargé de la recherche, mais il n'est pas inutile de dire combien cet équipement est indispensable à la France, non seulement dans le domaine de la recherche appliquée mais également dans les domaines de l'imagerie médicale ou des microfabrications. C'est pourquoi la localisation des grands équipements scientifiques intéresse au plus haut point le ministre de l'aménagement du territoire. Tous les scientifiques l'ont reconnu, du fait qu'ils drainent une clientèle répartie sur tout le territoire et même au-delà, leur implantation peut se faire à l'écart des grandes concentrations scientifiques. C'est donc en cela que c'est une opportunité pour l'aménagement du territoire.

A ce titre, l'implantation de ce synchrotron intéresse aussi le maire de Bastia que je suis puisque Bastia est candidate. Certes, cette candidature n'est pas la seule, je l'admets bien volontiers. Mais, faisant écho à vos propos, monsieur le ministre, je souligne à mon tour qu'en Corse, et en contraste avec ce que l'actualité fait apparaître d'elle, l'on se préoccupe du développement scientifique et l'on y travaille. D'ailleurs, la candidature de ma ville a déjà, à tout le moins, fait progresser sur le plan scientifique la définition du projet.

L'implantation d'un tel équipement en Corse serait un geste politique fort, significatif d'une volonté politique de faire entrer la Corse dans le XXI^e siècle.

Pouvez-vous nous éclairer sur le processus de décision qui conduira à la création de cet équipement et au choix de sa localisation ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Comme M. Zuccarelli vient de le rappeler, cet équipement viendrait pour partie se substituer au laboratoire d'utilisation du rayonnement électromagnétique qui est implanté à Orsay. Mais avant même la question de sa localisation, se pose celle de sa faisabilité et cette question n'est pas tranchée. Il reste en effet à préciser le coût du projet, qui devrait dépasser un milliard de francs, et sa place parmi les grands équipements européens de recherche. Ces éléments permettront au Gouvernement de prendre position, et, si la réalisation de Soleil est confirmée, de choisir une localisation.

Lorsque, avec le Premier ministre et le ministre de l'intérieur, nous nous sommes retrouvés, il y a peu de temps, dans le bureau du député-maire de Bastia, dans sa ville même, son acte de candidature, clair et précis, ne m'avait pas échappé. (*Sourires.*)

M. Zuccarelli sait parfaitement que d'autres régions, d'autres départements, comme le Val-de-Marne – pour ne pas toujours citer les Bouches-du-Rhône (*Sourires*) – sont également candidats pour accueillir ce synchrotron qui serait générateur d'emplois. Ce que je peux affirmer, c'est que le Gouvernement s'efforcera de préparer ces dossiers avec équité, sans esprit partisan.

M. Zuccarelli vit lui-même, en même temps que nous, des moments difficiles dans notre région, dans nos deux départements de Corse. Je veux lui dire mon estime, ma considération et mon amitié, ainsi que celles du Gouvernement. Il le sait. Peu importe les positions politiques : nous sommes solidaires dans l'esprit républicain. Heureusement que, il y a quarante-huit heures, à une voix de majorité, l'Assemblée de Corse a quand même accepté la zone franche, sans quoi, je me serais demandé vraiment ce qu'il faudrait faire de plus pour que nos compatriotes de Corse comprennent qu'on veut les aider, et qu'on veut, bien entendu, rétablir et maintenir l'ordre républicain. Mais ça, même si je suis solidaire de ce qui est fait, ce n'est pas mon affaire, c'est celle des deux ministres régaliens qui s'occupent de cet aspect-là. Pour ce qui concerne l'aide au redémarrage de l'économie sous toutes ses formes dans ce que nous appelons l'île de Beauté, que faire de plus ? – à moins que M. Zuccarelli n'ait voulu suggérer qu'il fallait lui donner aussi le synchrotron. Mais ça, je ne suis pas encore autorisé à le lui dire ! (*Sourires. – Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. Nous revenons au groupe RPR. La parole est à M. Claude Barate.

M. Claude Barate. Je voudrais d'abord féliciter les ministres pour la politique de revitalisation urbaine qu'ils mènent et pour l'inscription en zone franche de la zone multisites de Perpignan.

La plate-forme multimodale Pyrénées-Méditerranée que nous développons depuis de nombreuses années sert de support aux échanges commerciaux entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud, et notamment avec l'Espagne, le Portugal et les pays du Maghreb.

Le schéma national d'aménagement du territoire sera soumis au Parlement à partir du printemps prochain.

Ce schéma comprendra-t-il une carte des plates-formes multimodales ? Si oui, pouvons-nous espérer que, à l'instar de ce qui semble se dessiner pour Bordeaux, Marseille ou Lyon, soit prévue une plate-forme multimodale de caractère international à Perpignan, ce qui nous permettrait, notamment, de capter le flux en provenance du port de Barcelone, l'Espagne étant, pour l'heure, dépourvue de plate-forme de ce type ?

La Méditerranée française serait donc desservie et par Marseille – c'est de nature à vous intéresser, monsieur le ministre ! – et par la plate-forme Pyrénées-Méditerranée. Outre que serait capté, comme je viens de l'indiquer, le flux en provenance de Barcelone, cela éviterait à la puissante Generalitat catalane de mettre en place un outil de ce type !...

Mme le président. La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Monsieur Barate, cette question a été évoquée par le Président de la République avec M. José-Maria Aznar, Premier ministre espagnol, à l'occasion du sommet franco-espagnol qui s'est tenu à Marseille, lundi et mardi derniers.

Afin de définir les orientations nationales en ce domaine, le ministre de l'aménagement du territoire et Mme le secrétaire d'Etat aux transports ont confié à M. Marc-Philippe Daubresse une mission de réflexion sur un schéma d'orientation concernant les plates-formes logistiques, et plus particulièrement les terminaux multimodaux. Les conclusions et le rapport de cette mission doivent être remis avant la fin de l'année.

L'objet de ce schéma est de déterminer quelles sont les plates-formes multimodales ayant une dimension nationale ou internationale, notamment en matière de raccordement ferroviaire, conformément à votre souhait. Ce dispositif s'intégrera dans les orientations du schéma national d'aménagement et de développement du territoire que je suis en train de préparer.

Il est certain que les départements frontaliers sont confrontés à de multiples problèmes. Vous avez fait allusion à la puissante Generalitat de Catalogne, présidée par M. Jordi Pujol. Son budget doit représenter 50 milliards par an, tandis que celui du Languedoc-Roussillon atteint 3 milliards « à tout casser », et celui de ma propre région à peine 4,5 milliards. Dans ces départements, l'Etat doit donc fournir un effort un peu plus soutenu, afin qu'ils ne subissent pas, ici ou là, une concurrence que je dirais presque déloyale.

Nous avons déjà des difficultés dans le secteur des fruits et primeurs, puisque la production espagnole est en avance sur la nôtre et peut, conformément à la réglementation européenne, envahir librement notre marché méditerranéen et l'ensemble du marché français. Alors, il va de soi que ces plates-formes seraient les bienvenues.

En tout cas, c'est un vrai problème auquel mon ministère prête la plus grande attention. Soyez assuré que nous ferons l'effort nécessaire pour aider votre département et tous les départements frontaliers, car leur situation les expose à des difficultés supplémentaires.

Mme le président. La parole est à M. Gérard Cornu.

M. Gérard Cornu. Monsieur le ministre, les franges franciliennes sont un bon cas d'école de l'aménagement du territoire.

Toutes ses localités ou presque étant situées à moins d'une heure de Paris par la route ou par le rail, mon département, l'Eure-et-Loir, attire de nombreux Franciliens désireux de vivre à la campagne. Cette proximité de l'agglomération parisienne entraîne quotidiennement de fortes migrations alternées de populations jeunes et actives. On habite en province, mais on travaille à Paris ou en Ile-de-France. Ce phénomène caractéristique des franges franciliennes justifie des mesures appropriées dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire cohérente et pragmatique. Certaines ont déjà été prises. Trois mesures complémentaires me semblent indispensables.

Premièrement, les jeunes devraient avoir la possibilité de suivre leur cursus universitaire en Ile-de-France, ce qui leur permettrait de réduire de moitié le temps de trajet qui leur est nécessaire pour se rendre à l'université. Chartres, pour ne citer que cet exemple, appartient à la région Centre et relève de l'académie d'Orléans-Tours. Les étudiants doivent s'inscrire à Tours, ce qui leur impose deux heures ou deux heures et demie de trajet, par la route car il n'y a pas de liaison ferroviaire, alors que la ligne SNCF les met à moins d'une heure de Paris.

Deuxièmement, il faudrait étendre le bénéfice de la carte d'abonnement de travail au-delà des 75 kilomètres, jusqu'à 90 kilomètres, par exemple. Ce ne serait jamais que prendre en compte l'évolution du marché de l'emploi. Les gens sont obligés d'aller toujours plus loin pour trouver du travail.

Troisièmement, enfin, en matière d'attribution du prêt à taux zéro, il serait souhaitable de traiter à égalité les habitants des franges franciliennes et de l'Ile-de-France en leur appliquant le même barème pour le montant du prêt.

Monsieur le ministre, êtes-vous prêt, dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire, à étudier les particularismes des franges franciliennes de façon pragmatique et concrète, afin de pouvoir agir au plus près des réalités du terrain ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Monsieur Cornu, je suis prêt, bien entendu, dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire que je conduis au nom du Gouvernement, à étudier les particularismes des franges franciliennes, afin d'assurer leur rééquilibrage et leur mise en valeur.

Une approche globale de cette question a été réalisée dans le cadre du contrat de plan interrégional conclu entre l'Etat et les huit régions du Bassin parisien, dont la région Centre. Ce document est la traduction opérationnelle de la charte du Bassin parisien, qui fixe une stratégie commune répondant d'ailleurs à la plupart de vos interrogations.

Je vous rappelle que ce contrat de plan porte sur un milliard de francs d'investissements structurants, répartis en quarante opérations dans trois domaines clés : l'environnement, l'enseignement supérieur et la recherche, les transports. Un effort de cohérence a donc été fait, mais il doit être encore amélioré et poursuivi.

S'agissant des mesures que vous préconisez, je suis prêt à les examiner en relation avec les ministères concernés. Il n'est pas douteux que les départements situés à la frange de l'Ile-de-France subissent de nombreuses difficultés liées à la pesanteur de l'immense agglomération parisienne.

Nous ferons pour le mieux et, sans vous promettre de miracles, nous essayerons d'apporter quelques commencements de solution aux questions que vous posez.

Mme le président. La parole est à M. Claude Barate.

M. Claude Barate. Monsieur le ministre délégué à la ville et à l'intégration, je vous ai déjà interrogé l'an passé sur le caractère non incitatif de la réglementation qui existe en matière de RMI et de salaires. Dans tous les cas de figure, les gens qui touchent le RMI gagnent plus que les salariés payés au SMIC. Les RMistes ont droit à toute une série d'avantages : aide sociale, aide au logement, prise en charge médicale. Dès qu'ils retrouvent un travail, leur situation se dégrade : ils deviennent imposables et n'ont plus droit aux mêmes allocations logement. Dans ces conditions, rien ne les incite à renoncer à leur condition d'assistés.

Il vous appartient donc, monsieur le ministre, en liaison notamment avec le ministre du travail et des affaires sociales, de mettre en place un système plus incitatif qui permette d'aider les RMistes à sortir de leur situation d'exclusion et à s'intégrer dans la société. C'est bien pourquoi ma question s'adresse au ministre de l'intégration.

M. Marc Fraysse et M. Christian Dupuy. Très bien !

Mme le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. Monsieur Barate, nous allons mettre les points sur les « i » !

Dès l'origine, le « i » du RMI, c'était l'insertion, pas l'inactivité. Le Gouvernement a choisi d'y associer un autre « i », celui de l'incitation. Le projet de loi sur la cohésion sociale, que Jacques Barrot et Xavier Emmanuelli ont présenté et qui sera bientôt examiné ici même, apporte une réponse pratique et pragmatique sur ce sujet sensible. Je cite Jacques Barrot : « Il est souhaitable qu'après l'allocation indemnisation puisse venir le temps de l'activation par le salaire. Il faut inciter à sortir du RMI par l'activité. »

M. Claude Barate et M. François Sauvadet. Très bien !

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. L'an dernier, vous avez rappelé, avec toute la compétence que vous avez acquise sur le terrain à Perpignan, qu'il s'agissait d'un dossier de quotidienneté. Peut-être avais-je lancé le débat de manière quelque peu abrupte, mais nous ne voulons pas laisser croire que le « i » de l'insertion pourrait devenir le « i » de l'inactivité. Et nous ne voulons pas non plus que la suppression de l'allocation, allocation dont le « i » peut signifier aussi le caractère indispensable, fasse oublier que nous souhaitons activer ces dépenses passives, afin que chacun puisse retrouver demain la dignité par l'activité.

La loi sur la cohésion sociale est une première réponse. Le Gouvernement tiendra aussi le plus grand compte des suggestions présentées par Yves Van Haecke dans sa proposition de loi et par Claude Girard dans son excellent rapport, qui fera date.

Nous avons choisi le « i » de l'incitation pour que le RMI puisse, dans les années qui viennent, devenir un revenu minimum d'activité. Nous aurons ainsi répondu aux souhaits du législateur de 1988. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Léonce Deprez. Le « i » doit devenir un « a ».

M. le président. Nous revenons au groupe UDF.

La parole est à M. Jean-Claude Bastiani.

M. Jean-Pierre Bastiani. Monsieur le ministre de l'aménagement du territoire, ma question rejoint celle de Loïc Bouvard sur l'assainissement en milieu rural.

Le développement de l'habitat en milieu rural est très souvent rendu impossible par l'absence d'équipements destinés à traiter les eaux usées. Les communes se trouvent en effet confrontées au problème du financement de ces équipements, qu'il s'agisse des réseaux d'assainissement ou des systèmes d'épuration.

Ce problème financier, malgré les subventions accordées par les départements ou les agences de bassin, est d'autant plus difficile à résoudre que les règles de la comptabilité publique exigent un équilibre des budgets d'assainissement entre les dépenses et les recettes propres d'exploitation, du fait de la nature industrielle et commerciale de ce service public.

Les redevances dont doivent s'acquitter les usagers atteignent donc, dès le début de l'exploitation du réseau, des montants très élevés, ce qui dissuade les communes de s'engager dans de tels programmes. En effet, les réseaux ne deviennent économiquement viables que lorsqu'ils se sont suffisamment développés et que le nombre d'abonnés est tel qu'il permet d'atteindre l'équilibre budgétaire avec des redevances à des taux acceptables.

Certes, les autorités chargées du contrôle de légalité acceptent que les premiers investissements soient inscrits au budget général des petites communes. Il n'en demeure pas moins que cette tolérance ne suffit pas, dans la durée, pour rendre suffisamment attractif un projet local, qu'il soit communal ou intercommunal.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il conviendrait d'instaurer par la loi une dérogation permanente en faveur des petites communes rurales, afin de leur permettre de réaliser et d'exploiter un réseau d'assainissement dans le cadre de leur budget général ? Cela leur procurerait l'avantage de pouvoir utiliser d'autres sources de financement que celles figurant habituellement aux budgets d'assainissement : je pense notamment aux dotations de l'Etat.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Monsieur Bastiani, l'assainissement, service public industriel et commercial, doit faire l'objet d'un budget annexe financé par le prix de l'eau. C'est un principe législatif ancien, mais de nombreux élus ont souhaité qu'il fasse l'objet d'aménagements significatifs, afin d'éviter un impact trop important sur le prix de l'eau.

Ainsi, lorsque des investissements tels qu'une station d'épuration ne peuvent être financés sans une augmentation excessive des tarifs, la commune peut, par délibération du conseil municipal, en inscrire une partie à son budget général.

Des instructions ont en outre été données aux préfets pour qu'ils autorisent des dérogations au principe de base pour les petites communes, au titre de 1995 et 1996.

Enfin, la loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier du 12 avril 1996, dans son article 75, a institué une dérogation permanente à ce principe pour les communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants. Tout en main-

tenant un budget séparé, ces collectivités territoriales peuvent néanmoins affecter une subvention de leur budget général à l'assainissement et à l'eau potable.

J'ajoute que le sixième programme des agences de l'eau et l'augmentation des aides du FNDAE ont permis de doubler les aides allouées aux communes au cours de la période 1992 à 1996. L'élaboration du septième programme quinquennal des agences de l'eau est l'occasion de mettre en place de nouvelles modalités de soutien aux petites communes, de manière à assurer la réussite de la politique d'assainissement.

Mme le président. La parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Monsieur le ministre de l'aménagement du territoire, le Parlement a adopté définitivement, le 29 juin 1996, le projet de loi tendant à modifier le statut de France Télécom pour le rapprocher de celui de ses concurrents.

Je vous rappellerai, avec un humour « santinien » que m'inspire cette situation, qu'en raison de la complexité du dossier, ce changement de statut fut examiné avec soin, sauf pour l'aspect fiscal, malheureusement à peine abordé.

Heureusement, l'article 18 de la loi du 2 juillet 1990 répond précisément à ce problème. Il pose en effet pour principe que La Poste et France Télécom sont assujettis aux impôts et taxes dans les conditions prévues par l'article 1654 du code général des impôts, c'est-à-dire dans les conditions de droit commun.

Or, si l'assujettissement de France Télécom aux impôts d'Etat est parfaitement conforme aux modalités légales, il n'en va pas de même pour son assujettissement aux impôts locaux. En effet, ces derniers n'ont de locaux que le nom, puisque leur produit est perçu par l'Etat.

Ce problème résonne encore dans l'hémicycle tant il y a été abordé. Cependant, on a peu insisté sur son incidence en matière d'aménagement du territoire. Ainsi, on estime que 140 communes seraient susceptibles d'être concernées, représentant 5 366 000 habitants dans 63 départements. Ces communes et groupements de communes qui pensaient recevoir une compensation des charges occasionnées par la présence sur leur territoire de cette entreprise, comme c'est le cas pour toute autre entreprise, attendent toujours.

Il est anormal que les impôts locaux bénéficient au budget de l'Etat. Ce dernier s'approprie, au titre de la taxe professionnelle, 4,7 milliards de francs revenant légalement aux collectivités. Une partie de cette somme est certes versée au Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, mais le Conseil des impôts, après examen, a estimé que ce fonds de péréquation fonctionnait principalement au bénéfice des agglomérations de plus de 200 000 habitants.

Nous sommes déjà intervenus à plusieurs reprises à ce sujet, notamment mon collègue André Santini. Le 24 mars 1994, nous avons ainsi déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale une proposition de loi tendant à faire bénéficier les collectivités locales des impôts locaux supportés par La Poste et France Télécom. André Santini et Jean-Louis Borloo ont également présenté un amendement au projet de loi relatif à l'entreprise nationale France Télécom, examiné au Sénat le 29 mai 1996 et à l'Assemblée nationale le 17 juin.

Je souhaite donc, monsieur le ministre, que le Gouvernement s'applique à répondre sur ce point de manière précise et définitive, afin de démontrer que le droit

commun, comme on me l'a appris en faculté de droit, est bien celui qui s'applique à tous, y compris en matière fiscale.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Monsieur Deprez, depuis le 1^{er} janvier 1994, La Poste et France Télécom sont assujettis à une fiscalité de droit commun qui respecte un double principe de neutralité : neutralité pour les ressources de l'Etat, neutralité pour les ressources des collectivités locales. C'est pourquoi le produit des impositions locales, auxquelles sont assujettis les deux exploitants, est affecté au budget de l'Etat, les sommes ainsi perçues contribuant au financement de la dotation de compensation de la taxe professionnelle.

Par ailleurs, depuis 1995, lorsque le montant des impositions dues est supérieur à celui perçu en 1994, le surplus est versé au budget des communes à faible potentiel fiscal, comme vous le souhaitiez, par le biais du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle. J'imagine que cela concerne aussi le Pas-de-Calais. Cette recette nouvelle, qui s'est élevée à 300 millions en 1995 et qui devrait attendre 750 millions cette année, est donc bien versée, au bout du compte, aux communes, profitant principalement aux collectivités pauvres ou ayant des difficultés budgétaires. Plusieurs ministres se sont déjà exprimés sur ce sujet devant l'Assemblée nationale.

Revenir sur cette affectation, monsieur Léonce Deprez, poserait deux problèmes. Ce serait, d'une part, une entorse au principe de double neutralité budgétaire, au profit des communes et au détriment de l'Etat dont le déficit se creuserait d'environ 4,7 milliards de francs, d'autre part, une pénalisation des communes les plus défavorisées, puisque tout accroissement des recettes dues par France Télécom et La Poste au titre de la taxe professionnelle, par rapport à leur niveau de 1994, est versé au fonds de péréquation.

Mme le président. La parole est à M. Jean-Pierre Calvel.

M. Jean-Pierre Calvel. Messieurs les ministres, je veux d'abord, comme l'ensemble de mes collègues, souligner l'effort considérable consenti par le Gouvernement en faveur de nos quartiers et de nos jeunes. A Bron, à Vaulx-en-Velin, à Rillieux-la-Pape, dans ma circonscription, le problème essentiel est celui de l'emploi. En ce domaine aussi le Gouvernement a mis le paquet avec les emplois de ville, 1,49 milliard de francs étant inscrit à cette ligne.

Néanmoins, messieurs les ministres, il conviendrait que ces emplois soient orientés vers le secteur non marchand afin qu'ils n'entrent pas en concurrence avec le secteur marchand, car cela est une nécessité absolue dans les moments difficiles que nous traversons.

Au contraire, le secteur non marchand représente un gisement formidable. Chacun sait, par exemple, qu'un gardien d'immeuble est beaucoup plus efficace que n'importe quel digicode ou interphone. Il y a ainsi énormément à faire en matière de liaisons et de médiations sociales, de services pratiques ou moraux à rendre aux personnes âgées, de soutien scolaire.

Certes, le dispositif va se développer à partir du début de l'année prochaine mais, pour l'instant, les collectivités locales, même celles qui reçoivent beaucoup de l'Etat, font preuve d'une certaine timidité à s'engager et à saisir cette chance formidable qui leur est donnée. Charles Millon et la région Rhône-Alpes offrent d'ailleurs une aide

supplémentaire de 20 000 à 30 000 francs par emploi avec formation, qui s'ajoute au 55 % de financement par l'Etat. Le conseil général du Rhône apporte aussi une contribution en la matière.

Il faut donc, au-delà des incitations, adresser des directives à ces collectivités frileuses, ou aux organismes tels les bailleurs sociaux, afin qu'ils jouent le jeu, saisissent cette chance et contribuent ainsi à la réussite du dispositif.

M. François Sauvadet. Très bien !

Mme le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. Monsieur Jean-Pierre Calvel, vous connaissez particulièrement bien ce dossier que nous avons eu l'occasion d'examiner ensemble à propos de Vaulx-en-Velin, Bron et Rillieux-la-Pape.

Puisque vous m'avez interrogé sur la priorité à donner au secteur non marchand, je vous confirme que nous souhaitons que les emplois de ville bénéficient surtout au secteur de l'utilité sociale, dans une logique de complémentarité par l'activation, et non pas de concurrence, avec l'activité économique.

Pour autant, nous ne refusons pas, parce que cela nous est parfois demandé, que le secteur marchand, notamment les entreprises délégataires de services publics, puisse bénéficier de ce dispositif d'emplois de ville.

Vous avez souligné la timidité et la frilosité de certaines collectivités territoriales, mais je suis persuadé que, grâce à votre action, notamment sur Vaulx-en-Velin, à l'appui du président du conseil régional, Charles Millon, et du président du conseil général, Michel Mercier, l'exemple donné par le département du Rhône sera parlant pour la région Rhône-Alpes et pour la France entière.

S'il est nécessaire de rappeler, notamment à Vaulx-en-Velin, que la convention d'attribution de candidatures pour la zone franche urbaine comporte la nécessité de créer un certain nombre d'emplois de ville, je suis prêt à entreprendre, avec vous, une démarche auprès du maire de cette commune. Nous pouvons agir de même pour Rillieux-la-Pape et, surtout, pour Bron, puisque la politique de la ville est née, il y a quelques années, d'un discours du Président François Mitterrand dans cette ville. Nul ne comprendrait, en effet, que son maire ne crée pas d'emplois de ville ou n'en crée pas suffisamment.

Alors que l'on a voulu donner des leçons à cet égard, il y a quelques années, au cours d'une émission de télévision, et expliqué qu'il faut créer des emplois d'utilité sociale, je ne comprendrais pas que, alors que nous en créons, les maires de cette sensibilité n'en fassent pas autant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Exactement ! M. Jospin ne doit pas le savoir !

Mme le président. Nous revenons au groupe du RPR. La parole est à M. Christian Dupuy.

M. Christian Dupuy. Messieurs les ministres, ma question concerne la situation dans un département dont je suis l'élu et qui est présumé être riche. On a beau le répéter, cela est de moins en moins vrai. En outre, la richesse économique d'une collectivité n'implique pas celle de ses habitants. Ainsi, dans ma circonscription, un

habitant sur deux au moins est logé en HLM. Elle n'est donc pas la banlieue aisée ou bourgeoise que certains imaginent !

Dans cette circonscription, la ville que j'administre depuis 1983 a pris plusieurs initiatives correspondant à ce que l'on appelle aujourd'hui les emplois de ville. Comme monsieur Jourdain faisait de la prose sur le savoir, je fais des emplois de ville sans le savoir depuis treize ans en créant des emplois d'intervenant social, d'éducateur de rue, en agissant pour faire de la prévention contre l'échec scolaire ou contre la délinquance dans les quartiers, en développant les animations en direction des jeunes en difficulté, toutes actions que vous avez mission d'aider, messieurs les ministres.

Or, au moment où l'on met l'accent, à juste titre, sur ce que doit être la politique de la ville, et alors que nous avons deux ministres de talent qui accomplissent un travail formidable dans ce domaine, j'ai l'impression que certains secteurs continuent à pâtir d'une réputation selon laquelle ils seraient favorisés.

Je fais de la politique de la ville en la finançant parce que j'ai engagé le développement économique de ma commune, mais que se passe-t-il ? Une entreprise publique va quitter le territoire de Suresnes, provoquant une perte de taxe professionnelle de 5 millions de francs et la disparition de 350 emplois. Dans le même temps, conséquence des modifications intervenues dans les règles de participation au fonds de solidarité de la région Ile-de-France, ma ville va devoir verser 7 millions de francs par an pour aider les autres communes à mettre en place une politique de prévention. Cela signifie que ma commune va perdre 12 millions de francs. Expliquez-moi comment je vais faire pour continuer à prendre en charge la nombreuse population en difficulté qui vit dans ma ville ?

J'ai pris l'exemple de ma cité, car c'est celui que je connais le mieux, mais je suis persuadé que la question se pose également dans d'autres villes comparables, notamment à Nanterre, qui est aussi dans ma circonscription. A cet égard, je remercie les ministres d'avoir créé dans ce secteur trois zones urbaines sensibles. Cela n'a pas été nécessaire à Suresnes parce que les efforts de développement économique que nous avons accomplis nous ont permis de faire face. Toutefois, je ne suis pas sûr que nous pourrions continuer si aucune mesure n'est prise pour compenser le départ de l'entreprise publique du secteur de l'armement dont j'ai parlé, c'est-à-dire ELECMA, la division électronique de la SNECMA.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. En tout cas, ce n'est pas Mme Fraysse-Cazalis qui nous aura félicités ! Heureusement que vous le faites ! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. Christian Dupuy connaît la politique de la ville parce qu'il la vit au quotidien. Il la mène sans crédits à Suresnes et il la voit faire avec beaucoup de crédits à Nanterre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Exact !

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. La politique que Christian Dupuy appelle de ses vœux, devrait reposer sur un plus gros effort de répartition des crédits au regard de la volonté manifestée par les communes concernées. Nous avons d'ailleurs tenu compte de cette exigence dans la définition d'une nou-

velle géographie prioritaire. Ainsi les sites retenus pour les contrats de ville ne comportent pas que des zones urbaines sensibles.

Je tiens par ailleurs à saluer l'action menée dans le département des Hauts-de-Seine dans le cadre du pacte 92. Je serai très heureux de saluer, d'ici peu, l'action que le président du conseil général ne manquera pas de mener aussi pour abonder les crédits consacrés aux emplois de ville.

M. Christian Dupuy. Il l'a fait !

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. Il va le faire. Il peut le faire ! (*Sourires.*)

Pour ces différentes raisons, je suis persuadé que la région Ile-de-France peut, dans le cadre de ses contrats régionaux de qualité de la vie, accorder un appui particulier à la ville de Suresnes. En la matière, la complémentarité des actions est indispensable.

Ainsi, depuis 1983, la ville de Suresnes est mieux gérée. C'est peut-être la raison pour laquelle elle s'est mieux sortie des difficultés urbaines et des problèmes de ségrégation que la ville de Nanterre qui, si je ne m'abuse, n'a pas eu la même chance d'alternance. Cela étant nous ne sommes pas ici pour faire de la politique. En l'occurrence, monsieur Dupuy, nous veillerons avec attention, notamment dans le cadre de la préparation du XII^e plan, à ce que les villes connaissant des problèmes de prévention ne soient pas mises en attente. Il faudra envisager à leur égard des actions spécifiques.

Grâce à vos efforts, monsieur le député-maire, la ville de Suresnes mène des actions exemplaires, comme l'opération ville-vie-vacances. Il conviendrait donc que des aides à l'activité soient accordées aux villes moyennes bien gérées, comme Suresnes, dans les années qui viennent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Jean-Claude Mignon.

M. Jean-Claude Mignon. Monsieur le ministre chargé de l'aménagement du territoire, ma question concerne certes plusieurs ministères – équipement, budget, PMI-PME, commerce et artisanat – mais je persiste à penser qu'elle intéresse aussi le vôtre.

Si les objectifs des villes nouvelles en matière de développement urbain ont été globalement atteints, force est de constater qu'il est loin d'en être de même pour la ville nouvelle de Sénart en Seine-et-Marne.

La gestion financière désastreuse du syndicat d'aménagement de la ville nouvelle de Sénart et les projets qu'elle prépare conduisent de nombreux élus à s'interroger sur l'intérêt de maintenir une structure qui n'a jamais répondu aux objectifs fixés par l'Etat et qui coûte fort cher, de plus en plus cher aux contribuables.

La dette du syndicat d'aménagement de la ville nouvelle s'élève aujourd'hui à plus de 2 milliards de francs. Le budget de 1996 n'a pas été voté en équilibre réel, le déséquilibre ayant été évalué à 30 milliards de francs. Malgré des artifices budgétaires connus de tous, la règle de l'équilibre n'a jamais été opposée aux élus du SAN, le syndicat d'agglomération nouvelle.

Dans un contexte budgétaire difficile au plan national, l'Etat acceptera-t-il de s'engager dans un sauvetage financier aussi lourd de conséquences, à un moment où l'on demande aux collectivités locales de gérer au plus juste

afin de limiter la pression fiscale ? L'Etat acceptera-t-il encore longtemps de cautionner ainsi une très mauvaise gestion ?

Pour tenter de combler le déficit, les élus majoritaires du SAN se sont déclarés favorables à la création massive de logements sociaux au sein des communes membres et à l'implantation d'un vaste complexe commercial de 45 000 mètres carrés, dénommé le Carré Sénart.

Or une urbanisation dure accentuera sans nul doute la fracture sociale, dans la mesure où les communes membres connaissent un taux de chômage important. Les différents services sociaux ont d'ailleurs relevé un grand nombre de familles déstructurées. Est-il raisonnable, monsieur le ministre, d'accroître les difficultés sociales dans une agglomération où les créations d'emplois restent trop rares ? Est-il raisonnable de laisser croire à l'opinion publique que le projet commercial créera 2 000 emplois localement ? En réalité, les centres commerciaux proches de Melun, Evry et Bois-Sénart licencieront massivement. Tout au plus 400 à 500 emplois seront-ils réellement créés, la plupart à temps partiel. Les commerces des centres-villes, déjà durement touchés par la concurrence, fermeront.

Toutes les études ont d'ailleurs démontré que la construction du Carré Sénart ne correspondait pas à un besoin réel. D'ailleurs ce projet a été rejeté à trois reprises par la commission départementale d'urbanisme commercial, par la commission nationale et par les habitants et acteurs économiques locaux dans le cadre d'une vaste enquête publique. Malgré cela, les élus du SAN persistent et demandent à l'Etat d'autoriser cette création. Or n'avons-nous pas pris l'engagement de geler et de limiter les créations de grandes surfaces ?

Monsieur le ministre, les graves difficultés de la ville nouvelle de Sénart ne peuvent justifier la poursuite d'une politique qui conduirait toute une agglomération à connaître des problèmes humains et financiers incontournables.

Pour toutes ces raisons, je souhaite connaître les mesures que compte prendre le Gouvernement quant à la situation financière de la ville nouvelle et sa position sur le projet du Carré Sénart ainsi que sur la possibilité d'un retour de ces communes dans le droit commun.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Les villes nouvelles, monsieur Mignon, sont des outils remarquables d'aménagement du territoire, et elles remplissent, d'une manière générale, les objectifs pour lesquels elles ont été créées, mais elles ne sont pas une fin en soi. Dans certaines d'entre elles cependant – vous venez de l'évoquer – se posent de sérieux problèmes qui ne pourront rester longtemps sans réponse avec des engagements financiers fort coûteux.

Ainsi, la ville nouvelle de Sénart ne se développe pas comme on aurait pu l'espérer, malgré les efforts consentis, notamment par vous-même, depuis de nombreuses années. Faut-il pour autant pratiquer la fuite en avant et s'épuiser à forcer le destin au risque de créer des déséquilibres locaux irréversibles ? Je m'interroge. Je n'ai pas la réponse, mais je partage votre sentiment.

A un moment ou à un autre, il faudra bien trancher.

Par ailleurs, vous savez que le Président de la République a, à de multiples reprises, mis en garde contre la multiplication de grands centres commerciaux, en demandant que les commissions départementales d'urbanisme regardent à deux fois avant d'accorder des autorisations dans ce domaine.

Néanmoins, je pense également qu'il est indispensable de préserver l'outil que constitue cette ville nouvelle afin de rester en mesure de maîtriser et d'organiser le développement de cette partie de l'Ile-de-France, qui ne manquera pas de se produire, tôt ou tard, lorsque les conditions économiques seront réunies. Dans l'intervalle, plutôt que de construire de nouveaux logements qui ne feront qu'accroître les difficultés si les emplois ne sont pas au rendez-vous, il faut arrêter cette fuite en avant.

Je me propose d'examiner ce problème avec vous-même, en liaison avec M. Raffarin, car nous ne pouvons pas laisser aller les choses ainsi.

Mme le président. La parole est à M. Yves Rispat.

M. Yves Rispat. Monsieur le ministre, les zones de revitalisation rurale, comme vous le savez, correspondent aux parties les plus fragiles des territoires ruraux de développement prioritaire, sur lesquels la loi avait prévu de concentrer les efforts de l'Etat.

Elles sont définies par l'article 52 de la loi de février 1995 et concernent des territoires ayant une faible densité de population : moins de 33 habitants au kilomètre carré. Mon département, qui en compte moins de 25, est classé – jugement quelquefois trop superficiel – parmi les condamnés, réservé, en raison de son bonheur de vivre sans doute, aux seuls retraités et laissé bien souvent parmi les oubliés.

Les zones de revitalisation rurale bénéficient, comme vous le savez, d'un statut privilégié essentiellement destiné à favoriser l'implantation d'entreprises. Accélération de l'amortissement des investissements immobiliers, attribution prioritaire des concours financiers de l'Etat, compensation des exonérations de taxe professionnelle, allègement des prélèvements sociaux, sont autant de mesures qui constituent une panoplie concrète au profit des entreprises. On ne peut que s'en féliciter, mais aussi regretter que certains facteurs essentiels de l'aménagement du territoire aient été oubliés par ces textes. En effet, actuellement nous vivons dans nos départements très ruraux un véritable traumatisme économique et social avec la disparition progressive des services publics, administrations, enseignement, et de services au public que sont La Poste, France Télécom, EDF, etc. Ces restructurations, si elles sont justifiées peut-être par des impératifs économiques, sont toutefois incompatibles avec les notions d'aménagement du territoire et d'égalité des chances pour nos habitants. Enlevez La Poste, la subdivision de l'équipement, un instituteur d'un village, chef-lieu de canton, et vous tuez définitivement tout espoir de développement à moyen terme. Pourtant, il est vital de favoriser le maintien, voire le renforcement de ces services, si l'on veut avoir la moindre chance d'attirer dans nos villages un artisan, une entreprise. L'avantage fiscal ne suffit plus.

L'environnement humain devient tout aussi important dans le processus de décision d'installation de nouvelles activités économiques. Ne pourrait-on pas étudier, monsieur le ministre, dans ces zones, les retombées précises des réformes des services publics et surtout stopper toute restructuration afin de ne pas créer de nouveaux déséquilibres qui sonneraient le glas de nos territoires qui sont très ruraux ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. M. Rispat vient de dire des propos qui sont d'actualité, avec un bon sens que nous lui reconnaissons et que le département du Gers apprécie beaucoup.

Si nous avons fait une loi d'aménagement et de développement du territoire, si nous nous appliquons à prendre tous les décrets, toutes les circulaires nécessaires, si nous renouvelons par des notes précises à MM. les préfets la volonté du Gouvernement, relayée par celle de l'Assemblée nationale, c'est bien que nous avons conscience de la nécessité de maintenir le service public en milieu rural. C'est une priorité de l'aménagement de territoire.

Je me suis heurté il y a quelques jours avec le gouverneur de la Banque de France, M. Trichet. Pour de hauts personnages qui vivent à Paris, la fermeture d'une succursale de la Banque de France en province ne peut pas provoquer un grand traumatisme. En revanche, localement, ce sera le début d'une série de difficultés que vous avez évoquées, monsieur Rispat.

Le moratoire qui a été mis en place en 1993 suspendant la fermeture des services publics en milieu rural est toujours en vigueur. Pour autant, il ne nous est pas interdit d'être intelligents. Nous ne mettons pas tout au congélateur ! Si des initiatives se manifestent, si une expérimentation de pays est entreprise, si des parlementaires et des élus locaux en affichent la volonté, il doit être possible de mieux adapter la situation.

La politique de développement des services publics dans le monde rural est un des axes prioritaires du plan pour le monde rural, que j'ai évoqué à plusieurs reprises depuis ce matin.

Tant qu'un accord n'aura pas été conclu avec des entreprises publiques pour fixer leurs obligations sur le territoire, nous maintiendrons le moratoire actuel. Il s'adresse à tout le monde et à tous les ministres.

Telle est, monsieur Rispat, la réponse claire et précise que je peux vous apporter.

Mme le président. Nous revenons au groupe UDF.

La parole est à M. Pierre Cardo.

M. Pierre Cardo. Les très jeunes enfants constituent un enjeu capital dans nos quartiers.

Entourés par une famille équilibrée, dans un environnement favorable, avec des perspectives d'avenir, ils s'épanouiront dans notre société. Livrés à eux-mêmes, quand ce n'est pas abandonnés ou encouragés à accomplir des actes délictueux, ils sont trop souvent en danger. Or notre système éducatif, policier et judiciaire est très mal à l'aise pour s'occuper des moins de treize ans dans cette situation.

Premièrement, ne pourrait-on pas envisager d'organiser aux plans local et départemental – cela concerne la politique de la ville – la détection, le signalement et le suivi de ces jeunes ? C'est un aspect pratique qui ne coûterait pas d'argent.

Deuxièmement, ne pourrait-on pas ouvrir enfin un débat national sur la nécessaire responsabilisation des parents lorsqu'il est établi que leur insouciance ou leurs compromissions mettent leurs enfants en danger ?

Je vous rappelle à cet égard que le législateur a clairement établi que les allocations familiales sous-tendaient pour les parents une obligation non pas de résultats en matière éducative, mais de moyens. Aucune obligation ne peut s'imposer sans sanctions.

Avez-vous la volonté de lancer bientôt avec tous les partenaires concernés – il est impossible de parvenir seul à une solution, surtout sur un sujet aussi délicat – un véritable débat sur ce problème dont la résolution conditionne, je le crains, la réussite des politiques de la ville et de lutte contre l'exclusion dans notre pays ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. Monsieur le député, j'aime vous citer car Chanteloup-les-Vignes et la ZAC de la Noé, constituent un laboratoire de la politique de la ville. Lorsque vous dites que beaucoup de jeunes n'ont plus de repères, de valeurs, de limites, vous dites vrai. C'est la raison pour laquelle Jean-Claude Gaudin et moi-même sommes toujours très attentifs à vos propositions.

Nous nous sommes déjà inspirés des réflexions qui ont été menées à partir d'une constatation simple : désormais, l'insécurité dans les quartiers, ce n'est pas la bande à Bonnot, c'est la bande de bambins. Des petits, des jeunes sans cadrage commettent des actes d'incivilité, des actes de violence.

Le Gouvernement a déjà adopté, vous le savez, monsieur le député, dans le pacte de relance pour la ville, des réponses nouvelles à ce problème : la comparution à délai rapproché, adoptée par le Parlement en juin 1996, est indispensable pour que le sentiment d'impunité des mineurs ne se développe pas et, avec lui, le sentiment d'exaspération des victimes ; les premières unités d'encadrement éducatif renforcé ont ouvertes dès septembre.

Il faut aller plus loin parce que, au-delà des adolescents, il y a maintenant les enfants et il faut avoir en tête les drames que la Grande-Bretagne a connus ou que les Etats-Unis connaissent actuellement.

Peut-on pour autant estimer, avec le pacte de relance, avoir apporté toutes les réponses nécessaires ? Je crois franchement que nous n'avons pas encore abordé à fond ce délicat dossier car les pouvoirs publics doivent trouver un relais indispensable de leur action auprès des parents.

L'autorité parentale doit être soutenue. C'est l'une des orientations retenues dans la circulaire interministérielle sur la prévention de la délinquance, qui sera publiée prochainement.

C'est aussi l'un des thèmes de recherche, qui est inscrit au programme de rencontre de la délégation interministérielle à la ville pour l'année 1996-1997.

C'est enfin l'un des objets des débats interrégionaux organisés entre les acteurs de la politique de la ville et les conseils généraux qui, vous le savez, sont compétents en matière de prévention spécialisée.

Il faut continuer ces recherches avec tous ceux qui sont confrontés au problème. Monsieur le député-maire, vous êtes un de ceux qui connaissent le mieux toutes les mesures qui peuvent renforcer l'autorité parentale pour enrayer la progression de la délinquance des mineurs. Vos propositions seront examinées avec la plus grande attention par Jean-Claude Gaudin et moi-même, qui sommes à votre disposition ; mais, vous le savez, ce sujet concerne aussi le garde des sceaux, le ministre de l'éducation nationale et les présidents de conseils généraux.

C'est dire que c'est un chantier que nous ne méconnaissons pas, sur lequel il faudra appliquer toutes les mesures qui existent. Avant d'ouvrir un débat, essayons d'appliquer ce que le code de la sécurité sociale, s'agissant des allocations familiales, prévoit en cas de rupture scolaire. C'est aussi en redonnant l'autorité aux parents que l'on rendra la responsabilité aux enfants. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. La parole est à M. Jean-Jacques Delmas.

M. Jean-Jacques Delmas. Monsieur le ministre, la loi d'orientation pour l'aménagement du territoire prévoyait dans son article 61 : « dans un délai de dix-huit mois à compter de la publication de la présente loi, une loi complètera les mesures prévues en faveur des zones de revitalisation rurale ». Vous avez, monsieur le ministre, apporté des précisions sur ce calendrier.

Je rappelle ces mesures qui sont sans doute prévues dans le texte que vous allez nous proposer : le développement des activités, l'offre de logements plus adaptée, la présence et l'équilibre des services publics – on en a parlé –, pour faire en sorte que chaque citoyen puisse bénéficier quel que soit son lieu de résidence des mêmes chances en plus des mêmes droits.

Si l'espace rural a besoin de mesures spécifiques pour maintenir sa population, il a aussi besoin d'être entretenu, de rester ouvert. A cette fin nous avons insisté lors de la discussion de la loi d'aménagement du territoire pour que soit mis en place un fonds de gestion de l'espace rural – article 38 de la loi. Nous sommes inquiets quant à sa pérennité. Même si, après négociations, il n'a pas cette année complètement disparu, il n'est pas, et de loin, à la hauteur de nos attentes et de nos espérances.

Il ne me semblerait pas anormal qu'une ressource propre vienne abonder ce fonds et que cette taxe soit prélevée au moment du changement de destination des terres. Chaque année, 45 000 hectares de terres agricoles sont consommées par l'urbanisation et les infrastructures. On pourrait s'inspirer de la taxe sur le défrichement des terres boisées et alimenter ce fonds à hauteur de deux francs le mètre carré, prélevés sur la plus-value importante des terrains qui d'agricoles deviennent urbanisés. Cette plus-value peut représenter 100 à 1 000 fois la valeur initiale.

Cette mesure pourrait être proposée dans le plan pour le développement du monde rural.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Monsieur Jean-Jacques Delmas, dès mon arrivée au ministère je me suis attaché à remédier aux déséquilibres territoriaux les plus graves. J'ai mis en place les dispositions concernant les zones de revitalisation rurale. Le pacte de relance pour la ville, nous en avons beaucoup parlé ce matin.

Aussitôt le projet de loi sur la ville voté, j'ai préparé un plan de mesures en faveur du monde rural qui est d'ores et déjà soumis à la concertation interministérielle. Ce plan, dont je compte présenter le volet législatif au Parlement en 1997, répond, dans mon esprit, à deux exigences.

La première est de satisfaire à la loi d'orientation, que vous avez votée, pour l'aménagement et le développement du territoire.

La seconde relève de l'équité. L'effort important engagé par l'Etat en faveur des quartiers en difficulté doit être équilibré par une action d'ampleur comparable en direction des campagnes – voilà au moins trois fois que je le répète depuis ce matin ! –, des Français, qu'ils soient urbains ou ruraux. Ces qualificatifs me rappellent une anecdote. Quand je siégeais au conseil général des Bouches-du-Rhône – j'étais alors presque atteint par le cumul des mandats, maladie qui revient de temps à autre dans la vie publique alors qu'on ne nous demande rien, mais nous aimons nous compliquer la vie ! (*Sourires*) – on distinguait les élus de Marseille et les autres que communément on appelle les « ruraux ». Pendant vingt-cinq ans,

c'est un député de la partie rurale du département qui a présidé le conseil général. Quand le ton montait ou qu'une divergence d'appréciation éclatait entre les élus marseillais et les autres, il disait : « Moi, qui suis un "rurau",... » (*Sourires*). Ce n'est pas une critique à l'égard de ce parlementaire qui siège toujours à la Haute assemblée pour lequel j'ai beaucoup d'admiration et d'amitié et qui a décrit, dans un livre de souvenirs, la France urbaine et la France rurale.

Sur la taxe, M. Ollier, en vous écoutant parler, monsieur Delmas, me faisait observer que je ne lui avais pas répondu explicitement sur cette affaire.

Dans le plan du monde rural, que nous préparons, nous évoquons cette taxe. Pour tout vous dire, la concertation interministérielle ne me laisse guère espérer pour l'instant la réalisation du désir de M. Delmas et de M. Ollier. Pour autant, nous allons continuer à nous battre sur cette affaire...

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. ... de manière à compenser un peu les efforts financiers pas suffisamment importants pour la gestion du fonds de l'espace rural.

Monsieur Delmas, je dois venir en Lozère très bientôt. Nous regarderons avec vous quelques applications concrètes des zones de redynamisation rurale.

Mme le président. La parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Monsieur le ministre, dix ans après son vote, la loi littoral souffre de son caractère inachevé. Je me permets de souligner ce point au nom d'un bon nombre de nos collègues.

On a compris en 1995, à l'occasion de la loi Pasqua, bien défendue d'ailleurs par M. Ollier, qu'elle imposait des directives territoriales d'aménagement. Ces directives doivent logiquement traduire des prescriptions particulières obligeant les services de l'Etat et les structures intercommunales à adapter les dispositions de la loi littoral aux spécificités de leur territoire. Des conflits très nombreux sont nés sur tout le littoral du fait du vide résultant du report des prescriptions particulières prévues à l'article L. 111-1-1 du code de l'urbanisme.

Etes-vous bien d'accord, monsieur le ministre, sur l'idée force que les directives territoriales d'aménagement prévues par la loi du 4 février 1995 ont vocation à compléter la loi littoral pour sa bonne mise en application ? La volonté de sauvegarder et de valoriser les espaces de nature du littoral ne doit pas aboutir à une exploitation de la loi littoral contre tout projet d'équipement touristique bien intégré dans les sites et appelé à valoriser ceux-ci.

Récemment, j'étais dans votre bonne ville de Marseille, monsieur le ministre, aux journées d'études de l'Association nationale des élus du littoral. Vous êtes donc le mieux placé, puisque maire de Marseille, pour nous confirmer au nom du Gouvernement que le littoral doit être une source d'activités et d'emplois. Vous savez aussi que cette source est actuellement tarie par la jurisprudence née d'un retard de la mise en application de cette loi littoral pour concilier environnement et développement.

Le Gouvernement est-il prêt à permettre au littoral français de participer, à partir de ses atouts, à la reprise de la croissance économique et à la création d'emplois, notamment d'emplois touristiques, d'emplois liés à une

politique d'économie touristique fondée sur la mise en valeur de l'environnement mais aussi sur la mise en vie de nouveaux équipements ?

Le Gouvernement est-il prêt pour revitaliser les régions françaises à mettre en application sur le littoral, comme ailleurs, la politique des pays reconnue dans la loi du 4 février 1995 comme des espaces géographiques cohérents de solidarité économique et sociale ?

Quand ces espaces géographiques sont couverts par des structures intercommunales à vocations multiples désireuses de s'associer pour présenter des projets, la politique gouvernementale permettra-t-elle un financement de ces projets dans le cadre des contrats d'objectifs liés aux chartes de pays que vous avez annoncées ce matin ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Monsieur Léonce Deprez, un des principaux objectifs des directives territoriales d'aménagement du territoire, prévues par la loi d'orientation du 4 février 1995, est de préciser les modalités d'application des lois d'aménagement et d'urbanisme, notamment les dispositions de la loi littoral.

Le Gouvernement a donc décidé de lancer une expérimentation afin de permettre la mise en place de ce nouvel instrument juridique dans les meilleures conditions.

Parmi les cinq sites retenus, quatre sont directement concernés par les dispositions de la loi littoral : l'estuaire de la Seine, l'estuaire de la Loire, l'aire métropolitaine marseillaise et la Côte d'Azur. Cela souligne l'importance que le Gouvernement accorde au littoral et à la cohérence des politiques qui doivent être menées sur ce territoire particulier pour en favoriser un développement durable.

Mais, monsieur Léonce Deprez, je vais vous parler avec franchise – cela ne vous surprendra pas. La semaine dernière, je me trouvais en déplacement dans ma région Provence-Alpes-Côte d'Azur, entre le rocher de Monaco, Beausoleil, Cap d'Antibes, etc., dans cette partie qui va jusqu'à Menton. De ma voiture, j'observais et je cherchais un espace qui ne soit pas occupé par le béton. En vain... J'en étais malade.

M. Patrick Ollier. Sûrement !

M. Léonce Deprez. Ce n'est pas le cas dans le Nord - Pas-de-Calais, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Comment des maires, me disais-je, ont-ils pu laisser ainsi envahir leur territoire, presque jusqu'au bord de la mer, par le béton ? Si ce n'est pas le cas dans la région Nord-Pas-de-Calais, en particulier dans votre département du Pas-de-Calais, j'en félicite les élus et plus généralement tous les acteurs de la vie publique.

Mais pourquoi le Gouvernement se voit-il obligé de prendre des décisions, notamment ces fameuses DTA ? Parce qu'on ne peut laisser construire tout et n'importe quoi et n'importe où.

M. Léonce Deprez. Nous sommes bien d'accord.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Et que l'on n'aille pas interpréter cela comme un recul de la décentralisation ou un renforcement de l'autorité du préfet par rapport aux élus locaux ; s'il n'y avait pas eu autant d'abus, on ne serait pas obligé d'en arriver là.

Si dans le Pas-de-Calais les choses se passent mieux qu'ailleurs, je m'en félicite. On pourra examiner la question. Comme je le disais à M. Rispat, nous ne mettons

pas tout au réfrigérateur ou au congélateur ; on peut faire évoluer les choses. Encore faut-il que cela se fasse dans une clarté et une transparence totales. Les élus, croyez-moi, y ont tout intérêt. Notre vie publique ne peut qu'en profiter. Et vous qui en êtes les acteurs, je ne saurais que trop vous engager à aller dans cette voie, et dans cette seule voie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. François Sauvadet. Voilà un langage clair !

Mme le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

Mme le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1997, n° 2993,

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 3030).

Suite des crédits de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

– Aménagement du territoire :

M. Yves Deniaud, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 6 au rapport n° 3030) ;

M. Patrick Ollier, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 3035, tome III).

– Ville et intégration :

M. Claude Girard, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 7 au rapport n° 3030) ;

M. Michel Ghysel, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 3031, tome II) ;

M. Thierry Mariani, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 3035, tome IV).

Logement et article 92 :

M. Raymond Lamontagne, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 18 au rapport n° 3030) ;

M. René Beaumont, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 3035, tome VIII).

La séance est levée.

(*La séance est levée à treize heures cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

